Indian and Northern Affairs Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada

Canada

Printed on recycled paper – Imprimé sur papier recyclé

Western Arctic (Inuvialuit) Claim Implementation

Annual Review 1990 – 91

Published under the authority of the
Hon. Tom Siddon, P. C., M.P.,
Minister of Indian Affairs and
Northern Development,
Ottawa, 1992

QS-8470-000-BB-A1
Catalogue No. R71-46/1991
ISBN 0-662-58846-0

© Minister of Supply and Services Canada

93-01150/

Minister's Foreword

It is my pleasure to table the 1990-1991 annual review on the implementation of the Inuvialuit Final Agreement (IFA) which was brought into force and effect by the *Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act* in 1984.

The tabling of these reports began in the fiscal year 1987-1988 at the request of the Public Accounts Committee.

The year has been an active one for the renewable resources boards, committees and councils established by the Agreement. These bodies are providing the Inuvialuit an excellent opportunity to become involved in day to day management of renewable resources in the Inuvialuit Settlement Region (ISR). At the community level, the local Hunters and Trappers Committees were involved in a wide range of wildlife and fisheries issues, from direct participation in wildlife research projects, to development of community wildlife management conservation plans. A definite highlight of the year for the Inuvialuit Game Council was a commendation from the United States Fish and Wildlife Service for its part in developing an International Polar Bear Agreement with the Inupiat of Alaska.

The public review carried out by the Environmental Impact Review Board on the Gulf Oil's Kulluk Drilling Program proposal, resulted in the government establishing a Beaufort Sea Steering Committee to assess government's ability to respond to and manage a major oil spill in the Beaufort Sea. The result has been some very practical recommendations toward accident prevention and in establishing quick response counter-measures should an accident occur.

Resources provided through implementation funding continue to contribute significantly to the accumulation of wildlife management data in the Inuvialuit Settlement Region. The research work is carried out by federal and territorial government wildlife agencies and is establishing excellent baseline data for wildlife populations in the ISR. This information is already proving to be very useful in reaching management decisions and in assessing environmental risks to wildlife populations in the ISR.

I am also pleased to report that the payment of the settlement funds to the Inuvialuit continue in accordance with the schedule of payments set out in Annex N of the Inuvialuit Final Agreement. A payment of $5 million was made on December 31, 1990 bringing the total payments to March 31, 1991 to $35 million. In addition, the Inuvialuit have taken full advantage of their right to borrow against the outstanding settlement funds. As of March 31, 1991 these loans totalled $82,112,000.

I am pleased to report that implementation of the IFA is advancing steadily and within budget. The efforts of all parties involved in the Agreement are to be commended for this progress.

The Honourable Tom Siddon, P.C., M.P.,
Minister of Indian Affairs and Northern Development.

Table of Contents

1. Highlights of Settlement Provisions

Lands 2
Financial Compensation 2
Wildlife Harvesting 2
Wildlife and Environmental Management 2
Economic Measures 3

2. Implementation of IFA Provisions 4

A. Implementation Coordinating Committee 4
B. Eligibility and Enrolment 4
C. Inuvialuit Corporations 4
D. Government Activity Reports 4
Department of Indian Affairs and Northern Development 4
Department of Fisheries and Oceans 5
Department of Environment 5
Department of Energy, Mines and Resources 6
Government of the Northwest Territories 6
Government of Yukon 7
E. Inuvialuit Wildlife Management Structures 8
Inuvialuit Game Council 8
Hunters and Trappers Committees 8
F. Joint Renewable Resources Committees 8
Joint Secretariat 9
Environmental Impact Screening Committee 9
Environmental Impact Review Board 9
Wildlife Management Advisory Council - Northwest Territories 10
Fisheries Joint Management Committee 11
Wildlife Management Advisory Council - North Slope 11
G. Other IFA Bodies 11
Research Advisory Council 11
Arbitration Board 12
H. Economic Measures 12

Appendix I Summary of IFA Implementation Budget Fiscal Year 1990 - 1991 13
Appendix II Detailed IFA Implementation Budget Fiscal Year 1990 - 1991 14
Appendix III Financial Compensation Schedule 17
Appendix IV List of Acronyms 18
Appendix V Map of Western Arctic Region 19
Appendix VI Chart of Settlement Structure Linkages 20

1. Highlights of Settlement Provisions

The main features of the Settlement between Canada and the Inuvialuit are:

Lands

The Settlement provides the Inuvialuit with fee simple absolute title to approximately 91,000 square kilometres in the Western Arctic. Of this, the beneficiaries have title in surface and subsurface rights of approximately 13,000 square kilometres (known as 7(1)(a) lands after the subsection of the Inuvialuit Final Agreement in which they are described). On the remaining land (known as 7(1)(b) lands), the Crown retains subsurface rights.

Financial Compensation

The Inuvialuit will receive $152 million in a series of payments that began in 1984 and end in 1997. As of March 31 1991 payments of $35 million have been made. The Settlement also provided a one-time payment of $10 million to the Economic Enhancement Fund and $7.5 million to a fund to assist the Inuvialuit in social development. These payments were made in 1984.

Wildlife Harvesting

Under the Agreement, the Inuvialuit have been granted the exclusive right to harvest certain animal species including all game on 7(1)(a) and 7(1)(b) lands, furbearers including grizzly, black bear, and polar bear and musk-ox throughout the entire Settlement Region (see Appendix V). They also have the preferential right to harvest, for subsistence use, all other wildlife including marine mammals and fish, except for migratory non-game birds and migratory insectivorous birds. The Agreement provides for compensation payments to Inuvialuit harvesters from developers for actual losses that occur as the result of any development undertaken in the Inuvialuit Settlement Region.

Wildlife and Environmental Management

To meet the objectives of integrating the Inuvialuit into the decision-making processes for wildlife management, conservation and environmental protection in the Settlement Region, the Agreement provides for a number of structures. These include the six exclusively Inuvialuit Hunters and Trappers Committees (HTCs), one for each of the communities in the Settlement Region to represent their interest in wildlife, and the Inuvialuit Game Council (IGC) which has representation from each HTC thereby representing the collective Inuvialuit interest in wildlife. To ensure a link with government, the Agreement provides for the following government/native advisory bodies:

- *Environmental Impact Screening Committee (EISC)* screens development proposals to determine if they might have a significant negative impact on wildlife and the environment;
- *Environmental Impact Review Board (EIRB)* conducts the public review of development proposals referred to it by the EISC;
- *Fisheries Joint Management Committee (FJMC)* advises the Minister of Fisheries and Oceans on matters relating to fisheries and marine mammals in the Settlement Region;
- *Wildlife Management Advisory Council-Northwest Territories (WMAC(NWT))* advises government and other appropriate bodies on wildlife conservation matters in the Northwest Territories' portion of the Settlement Region; and
- *Wildlife Management Advisory Council-North Slope (WMAC(NS))* advises government and other appropriate bodies on wildlife conservation matters in the Yukon North Slope.

These structures are made up of equal government/native representation. The specific functions and achievements of these bodies are summarized under the section of this report entitled "Renewable Resources Committees".

Economic Measures

In addition to the $10 million Economic Enhancement Fund, the government will make efforts to provide the Inuvialuit with opportunities to participate in economic planning and will take reasonable measures to afford economic opportunities to the Inuvialuit with respect to employment and projects within the Settlement Region.

2. Implementation of IFA Provisions

A. Implementation Coordinating Committee

To facilitate IFA implementation, a coordinating committee, composed of designees of the Inuvialuit Regional Corporation and the Minister of Indian Affairs and Northern Development, was established in 1986. Its purpose is to facilitate cooperation, consultation and joint planning of implementation. The Inuvialuit seat on the ICC has been vacant for several years. As a result the committee has not been active.

B. Eligibility and Enrolment

The IFA provides for an Enrolment Authority composed of two Inuvialuit and one federal government representative to direct the enrolment process. Under the Agreement, Canada was responsible for the expenses incurred for the initial enrolment of beneficiaries (i.e. enrolment work up to and including publication of the official enrolment list).

The Enrolment Authority was established in 1984. The publication of the official enrolment list, which was the final discharge of the federal government's responsibilities for enrolment under the Agreement, was completed on October 1, 1988. Responsibility for maintaining the enrolment list has been transferred to the Inuvialuit in accordance with provisions of the IFA.

C. Inuvialuit Corporations

The Agreement provides for a number of corporate structures to administer and manage the Settlement funds, lands and other benefits. These include: the Inuvialuit Regional Corporation (IRC), the umbrella organization for the Inuvialuit, composed of representatives from each of the six Community Corporations, to receive initially the Settlement funds and lands and to coordinate Inuvialuit implementation efforts; six Inuvialuit Community Corporations (ICCs) to control the IRC; the Inuvialuit Land Corporation (ILC) to administer the Settlement lands; and the Inuvialuit Development Corporation (IDC) and the Inuvialuit Investment Corporation (IIC) to carry on business on behalf of Inuvialuit and to invest Settlement funds on behalf of beneficiaries. These corporations were designed to be private, permitting the Inuvialuit to administer Settlement benefits on their own, without government involvement or intervention.

D. Government Activity Reports

Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND)

The Western Arctic (Inuvialuit) Claim Implementation Secretariat (WACIS)

WACIS was established to coordinate the federal government's responsibilities and other implementation activities under the Settlement. It is located within the Constitutional Development and Strategic Planning Branch of the Northern Affairs Program (NAP). The secretariat is the main DIAND liaison with the Inuvialuit, territorial governments and other federal government departments on IFA implementation issues. It coordinates: the allocation of funding provided by Canada for implementing the Settlement (including administration of contribution agreements with the territorial governments and the Arbitration Board); the federal government's responses to outstanding problems or issues; the appointment of Canada members to IFA boards; and the federal position on proposed amendments to the IFA. It also monitors the effectiveness of government implementation activities and prepares the Annual Review on implementation of the IFA.

A major focus of activity for the secretariat in 1990-1991 was coordinating a review of implementation funding with the Treasury board Secretariat, the interested federal government departments and the territorial governments. This review was completed in conjunction with the requirement to obtain Treasury board spending authority for the implementation funding program for fiscal years 1991-1992, 1992-1993 and 1993-1994. This laid the groundwork for Treasury Board consideration of a special one-time allocation of $5.1 million within the 1984 Cabinet approved funding to complete an accelerated period of wildlife research in the Inuvialuit Settlement Region.

The secretariat also initiated and developed draft terms of reference for an evaluation of the implementation of the IFA, which will take place in fiscal year 1991-1992.

Natural Resources and Economic Development Branch (NRED)

NRED is located within NAP. It is responsible for the administration of Crown lands, inland waters, the offshore, and for overall environmental protection within the Settlement Region. To support the activities of the Environmental Impact Screening Committee and Review Board, NRED administers the necessary funds and monitors the implementation of the process to ensure that issues arising from the implementation process are dealt with in a timely manner. In this regard, NRED plays a key role in the screening and review provisions of the IFA.

NRED also administers implementation funding provided for granular (sand and gravel) inventories and Inuvialuit land administration. As part of the granular resources inventory work, a brief field reconnaissance was undertaken to make a preliminary assessment of potential granular sources and material requirements for the communities of Holman, Paulatuk and Sachs Harbour. In addition, a more extensive investigation of granular reserves near Paulatuk was completed in conjunction with airstrip construction in the community by the territorial government.

A cooperative Inuvialuit Land Administration, Energy, Mines and Resources and DIAND study was initiated in 1990-1991 to investigate geological constraints to development of the granular resources of the MacKenzie Delta - Tuktoyaktuk Peninsula area. Preliminary field drilling and geophysical surveys of the main Tuktoyaktuk community source were completed in 1990-1991 as the initial phase of study.

The publication on administration in the Settlement Region, "Operations and Procedures: Developing the Inuvialuit Settlement Region," was revised and updated, and plans were made to have it reprinted and distributed.

Department of Fisheries and Oceans (DFO)

The Department of Fisheries and Oceans (DFO) is responsible for making policy and regulatory changes to accommodate Inuvialuit rights respecting the harvest, trade, transport and co-management of fish and marine mammal resources in the Settlement Region. The department is also responsible for supporting the Fisheries Joint Management Committee (FJMC) established by the IFA. Implementation funding has been provided to augment the DFO wildlife study programs in the Settlement Region.

DFO is promoting the principle of cooperative management of fishery resources in the Settlement area with full cooperation from the Inuvialuit. In the past year a total of 13 programs have been conducted through joint efforts between DFO and the FJMC.

There were several achievements in the area of wildlife studies in 1990-1991. The first year of the dolly varden research program on the Babbage River, Yukon North Slope, was successfully completed. The Mackenzie Delta exploratory fishery monitoring program was accelerated, resulting in a complete data set for the broad whitefish fishery. The second year of a three-year program to monitor the importance of Arctic cisco movement along the Arctic coast was also completed. Exploratory fishing of Arctic charr in Prince Albert Sound was continued for the third year. Monitoring and sampling of the beluga whale harvest continued with age, reproduction and stock identity analysis being conducted. Most of the major domestic fisheries in the Inuvialuit Settlement Region were monitored, and the process for formulating fishery management plans was initiated for numerous stocks within the ISR.

DFO has also responded to requests from the Inuvialuit to achieve a better understanding of area and transboundary stocks, and is coordinating the interaction of fisheries issues in and outside the Settlement Region.

Department of Environment (DOE)

Canadian Wildlife Service (CWS)

Two regions of the Canadian Wildlife Service (CWS)(Pacific and the Yukon; Western and Northern) are involved in implementing the IFA. These regions have been allocated implementation funding to conduct a number of biological and harvest studies within the Settlement Region in the Yukon and the N.W.T. These studies include surveys of the distribution and abundance of Greater White-fronted Geese, Tundra Swans, and Canada Geese within the Settlement Area, as well as investigations on the migration routes and survival of these species. Work was done on both population sur-

veys and survival studies, and it was determined that work will continue for two more years. A habitat map of the North Slope of the Yukon was completed and the accompanying report was brought to the final stages of completion. CWS also continued its participation in the Inuvialuit Harvest Study which is being conducted in the Inuvialuit Settlement Region. All of these studies are undertaken in response to the priorities which have been identified by the Wildlife Management Advisory Councils in consultation with the Inuvialuit Game Council. The Department of Environment is responsible for designating Canada's members to the two Wildlife Management Advisory Councils, the North Slope Council and the Northwest Territories Council. The current designees are CWS personnel.

Canadian Parks Service (CPS)

The IFA made provision for the establishment of the Northern Yukon National Park. CPS' primary implementation responsibility under the IFA is the operation and management of the area as a wilderness-oriented park. Training programs must also be made available to qualified Inuvialuit beneficiaries so that a predominant number of Inuvialuit can be employed in the park. In addition, economic opportunities are to be provided to the Inuvialuit on a preferred basis within park management. Hiking, rafting and fishing activity in the park is monitored and controlled by Park staff on an on-going basis to ensure minimum negative impact on Park resources. CPS also participates in regional wildlife and parks management planning. It submits all park-sponsored developments to the EISC for assessment.

The Park Management Plan was initiated in 1990-1991. A planning team including Inuvialuit participants was formed; terms of reference were developed and the process of public consultation was commenced. During the year, construction of the Sheep Creek Operations Centre and the VHF Radio System were completed. Also, to provide for on site monitoring of the construction of the Department of Defence Short Range Radar Station (SRR) at Stokes Point which began in 1990-1991, CPS engaged an Environmental Assessment Officer from the community of Aklavik. In connection with the same activity a Wildlife Monitor was hired by the Department of National Defence.

A total of 4 positions in the park were occupied by Inuvialuit beneficiaries in fiscal year 1990-1991. In cooperation with the Northern Career Program an Inuvialuit trainee obtained experience and training in Riding Mountain National Park.

Department of Energy, Mines and Resources (EMR)

The Department of Energy, Mines and Resources (EMR) is responsible for surveying the land selections described in the IFA. This task involves the survey and integration of about 370 control points, the survey and demarcation of 1,120 km of rectilinear boundaries of 7(1)(a) lands, 3,880 km of 7(1)(b) lands, four community sites, the Pingo Canadian Landmark site and 21 parcels listed in Annex "R" of the IFA (which are government reservations on Inuvialuit land). This constitutes 5000 km of rectilinear and 5000 km of natural boundary to be surveyed. As well, EMR is responsible for the photomapping of the boundaries of 7(1)(b) lands in the Mackenzie Delta, preparation of plans of the several selections and legal descriptions for registration of title.

During the year 5 major survey projects were completed or begun in the priority areas of Holman Island and Tuktoyaktuk land selections. Approximately 10% of the overall boundary survey work was carried out in 1990-1991, bringing the work completed to an estimated 52% of the total as of March 31, 1991. The overall cost of performing these surveys is estimated at $10.85 million, and total expenditures to March 31 1991 represent 53% of the total funds allocated for this task.

Government of the Northwest Territories (GNWT)

Under the terms of the IFA, the Government of the Northwest Territories (GNWT) is responsible for: appointing the chairperson and GNWT members and for providing a secretariat for the WMAC(NWT); the administrative and operational costs of the IGC and the six community HTCs; designating a member to each of the EISC and EIRB, the Arbitration Board and the Research Advisory Council (RAC); and for the budget for the operation and maintenance of the staff of the RAC. The GNWT also has a key role to play with respect to the Economic Measures section of the Agreement, including the administration of a contribution agreement with the IDC which provides one-time funding to the Inuvialuit to assist them in developing expertise in the area of human resources and small business.

Over the year, the registrar of Land Titles answered queries and kept interested parties informed of progress regarding the IFA, and was active in work aimed at bringing the new territorial *Land Titles Act* into force.

Survey plans of several community sites were reviewed and registered in the Land Titles Office. The form of these plans were changed by the Registrar in consultation with the Regional Surveyor for the Northwest Territories to better meet legal requirements.

Wildlife studies were a significant part of the GNWT's operations in 1990-91, with progress achieved on the following:

Inuvialuit Harvest Study: Harvest data and hunter activity was collected and summarized and provided on request to funding agencies and industry.

Banks Island Caribou and Muskox: A population survey of Peary caribou was conducted and produced quotas limiting harvest to 150 caribou. Surveys were also conducted on muskoxen in the Thompson River area, and a draft progress report was prepared. Information was collected and summarized on the incidence of disease in harvested muskoxen.

Victoria Island Caribou and Muskox: A report was prepared on the relationship between weather conditions and declines in Peary caribou populations on Victoria and Banks Island.

Bluenose Caribou: A number of Bluenose caribou were radio collared to aid in locating post-calving aggregations. Surveys were conducted during March 1991 to determine cow/calf ratios and the status of the herd.

Viscount-Melville Sound Polar Bear: The second year of work on a population estimate for polar bears was completed. A report summarizing results of satellite radio tracking of polar bears was submitted for publication.

Anderson-Horton Grizzly Bear: The final year of work on a population estimate for grizzly bears was completed. Surveys were conducted to determine reproductive success, mortality rates and distribution of grizzly bears in the area, and a progress report was prepared.

Mainland Wolf: Monitoring distribution, movements, mortality rates and reproduction in wolf packs throughout the ISR was continued. Wolf carcasses were examined to determine their general body condition, and a progress report was prepared.

Arctic Island Wolf: Carcasses of harvested wolves on Banks and Victoria Islands were examined to determine their age, sex, incidence of disease and general body condition.

Wolverine: Carcasses of harvested wolverines throughout the ISR were examined to determine their age, sex, incidence of disease and general body condition.

Waterfowl: Field research to determine the composition of spring waterfowl harvest in the Sachs Harbour and Paulatuk areas was completed.

Government of Yukon (YTG)

Implementation of the IFA in the Yukon Territory is coordinated by the Yukon Department of Renewable Resources through a Yukon Secretariat.

Under the terms of the IFA, the Government of Yukon has responsibility for: appointing the chairperson and Yukon members and providing a secretariat to the WMAC(NS); establishing and operating Herschel Island Territorial Park; and coordinating the Yukon North Slope Conference.

It is also responsible for providing administrative support and designating a member to each of the Environmental Impact Screening Committee, Environmental Impact Review Board, the Arbitration Board and the Research Advisory Council. Implementation funding is also contributing to wildlife research on the North Slope.

In 1990-1991, the second annual North Slope Conference was held in Dawson City in May with more than 160 participants. The conference addressed conservation planning and development scenarios affecting the North Slope.

The Herschel Island Territorial Park Management Plan was approved after extensive public consultation. The Qikiqtaruk Interpretive Strategy has been completed and implementation of the Strategy has begun. As well, preliminary work has started on a visitor service plan. The park had over 300 visitors during the year, its fourth year in operation.

Work was conducted during the year on the restoration of the Bone house and stabilization of the RCMP dog kennel in Herschel Island Territorial

park by the heritage branch of the Department of Tourism. Both projects are nearing completion.

Wildlife studies by the Yukon Department of Renewable Resources included completion of a grizzly bear population status assessment.

E. Inuvialuit Wildlife Management Structures

Inuvialuit Game Council (IGC)

The IGC represents the collective Inuvialuit interest in wildlife. The council is made up of representatives from each of the six local Hunters and Trappers Committees within the Settlement Region, plus a chairperson. Its administrative and operational costs are the responsibility of the GNWT.

The council began operating in 1979 in anticipation of the IFA. It has been actively involved in reviewing wildlife research proposals from the Canadian Wildlife Service and the renewable resource departments of both territorial governments (for proposals within the Settlement Region), and in setting funding priorities for these and other implementation tasks related to wildlife and the environment.

1990-1991 was a busy year for the IGC. One major undertaking was preparation and presentation of a submission to the Environmental Impact Review Board public review of Gulf Oil's Kulluk drilling program proposal. The Council also oversaw the completion of the Beluga Management Plan for the Inuvialuit Settlement Region, and completed work on amendments to the GNWT Wildlife Act which reflect the provisions of the IFA. Negotiations were begun with the Gwich'in to develop an overlap agreement on wildlife management between the Inuvialuit Settlement Region and the proposed Gwich'in Settlement Region.

Another highlight of the fiscal year was a commendation from the United States Fish and Wildlife Service to the IGC for its part in developing and signing an International Polar Bear Management Agreement with the Alaskan Inupiat.

Hunters and Trappers Committees (HTCs)

The HTCs were established pursuant to the IFA and were incorporated as societies in 1987. There is one HTC for each Settlement community (i.e. Inuvik, Paulatuk, Tuktoyaktuk, Aklavik,Sachs Harbour and Holman). Administrative and operational costs of the HTCs are the responsibility of the GNWT.

The HTCs pursued a number of local projects during the fiscal year. In Sachs Harbour, the HTC passed bylaws restricting the hunting of Peary caribou in response to surveys which show that the population is in decline. The Tuktoyaktuk HTC began work on their Community Conservation Plan. This plan will form part of the Wildlife Conservation and Management Plan for the Western Arctic Region. Significant progress was made by the Aklavik HTC on their proposal to obtain permission to hunt a bowhead whale. Aklavik also supported the Porcupine Caribou Management Board's resolution that prohibits antler sales from Porcupine caribou. The Holman HTC supported a test fishery (Arctic charr) study on the Kagloryuak River. This was part of the ongoing effort to assess the size of the Arctic charr stock in Prince Albert Sound. In Inuvik, the HTC continued to support fishery studies of broad whitefish and Arctic cisco in the Mackenzie Delta. In addition, the Inuvik HTC in cooperation with the Aklavik HTC began the development of regulations to manage the hunting of grizzly bears in their respective areas of the settlement region. the Paulatuk HTC supported a test fishery to assess Arctic charr of the Hornaday River. They also made significant progress in the negotiations to establish a National Park in the Bluenose Lake area of the settlement region.

All the HTCs provided advice to the IGC, the Fisheries Joint Management Committee, and the Environmental Impact Screening Committee on issues of concern to community hunters and trappers throughout the fiscal year.

F. Joint Renewable Resources Committees

The Renewable Resources Committees are joint government/ native advisory bodies set up pursuant to the IFA. They are the mechanisms that afford the Inuvialuit an active role in governmental decisions on wildlife and the environment in the Settlement Region. The federal government is responsible for providing secretariat support to the EISC, the EIRB, and the FJMC. The GNWT and the Government of Yukon are responsible for the secretariat support to the WMAC(NWT) and the WMAC(NS), respectively. The federal government is providing funding to support the activities of the

committees, either by direct contribution agreements with the Joint Secretariat, which provides administrative and technical support to these bodies, or indirectly through contribution agreements with territorial governments.

Joint Secretariat

The Joint Secretariat was established by agreement between the federal government, GNWT and the Inuvialuit to provide administrative and technical support services to the Renewable Resources Committees and the Inuvialuit Game Council. The Joint Secretariat administers the implementation funding for the Renewable Resources Committees as well as funding provided from other sources in support of these groups' activities. Overall direction is provided by a board of directors, comprised of the chairpersons of the various committees. An executive secretary provides the day-to-day administrative control. The Joint Secretariat functions as the focus for all information pertaining to the committees' activities.

The Secretariat added a casual secretary to its administration unit for two months to meet workloads imposed by the EIRB's June/July hearings, and a Secretarial Arts student and a student/trainee for the FJMC were also part of staffing over the year. A group insurance plan was obtained for the Secretariat's permanent employees, and the Inuvialuit Regional Corporation sponsored a payroll administration course that the office manager and senior accounting clerk attended.

The Secretariat was active in meetings and hearings over the year. It participated in and coordinated travel for the second annual North Slope Conference, and was represented at two meetings held by the International Whaling Commission in June and March. Joint Secretariat staff also participated in the Beaufort Sea Steering Committee (BSSC) Task groups.

Other operations included extensive work on budget projections for the various committees served by the Joint Secretariat in order to determine costs for implementation to 1994, assistance to the defunct renewable resource committees of Guided Arctic Expeditions and Ulu Foods; and materials sorting in the Secretariat library.

Environmental Impact Screening Committee (EISC)

The EISC is responsible under the IFA for screening all development proposals to determine whether they could have a significant negative impact on the environment or on wildlife harvesting. Development proposals so identified are referred by the EISC to the EIRB, or another appropriate body, for a public environmental impact assessment. The committee, in operation since 1986, meets monthly to consider submissions. The committee consists of seven permanent members: a chairperson, three Inuvialuit and one member each designated by the federal government, the GNWT and the Government of Yukon.

The EISC held 9 meetings during the fiscal year, and reviewed a total of 31 development proposals. Of these proposals, 28 were determined to have no significant impact on the environment or wildlife. Of the remaining three, 1 was withdrawn, 1 was determined as impacting negatively and sent to the EIRB for further review, and 1 was determined to be deficient and was returned to the proponent.

Though the EISC attempts to screen all proposals within 30 days, 11 of the projects submitted in 1990-91 had 60 day turn around periods. The longer period was attributable to the requested consultation with the Hunters and Trappers Committees. Good communications between the EISC and the HTCs improves the data available to the EISC.

The Committee's *Operating Guidelines and Procedures* have undergone a review during 1990-91 and is now in draft form. As well, further work was undertaken on the "Criteria for Screening" document, and work was initiated on *Guidelines to Assess and Regulate Tourism Development*. The EISC also participated in workshops on wildlife compensation and oil spill countermeasures held by the EIRB.

Environmental Impact Review Board (EIRB)

The EIRB was established pursuant to the provisions of the IFA and is responsible for the conduct of public reviews of development projects referred to it by the EISC. Based on the information presented to the EIRB at these public hearings, the Board is to make recommendations to the governmental authority empowered to authorize the development. It is to recommend whether or not the project should proceed, and if it should, on what terms and conditions. For development projects impacting on wildlife harvesting, the Board is to provide an estimate of the potential liability of the developer.

In June, a Public Review was held in Inuvik on the proposed Kulluk Drilling Program by Gulf Canada Resources Ltd. The Review Panel recommended to

government that the program not be approved. The EIRB accompanied this recommendation with a series of recommendations on ways government could facilitate consideration of future drilling programs. The Canada Oil and Gas Land Administration (COGLA) and the EIRB disagreed on the interpretation of s. 11 regarding the time required for government to respond to their recommendation. Though this issue remains unsettled, in September of 1991 DIAND established the Beaufort Sea Steering Committee (BSSC) to deal with the Board's other recommendations. This work was successfully completed in July, 1991.

The EIRB held a major workshop on wildlife compensation issues in October which was considered by all participants to be a success.

Wildlife Management Advisory Council (Northwest Territories) WMAC (NWT)

The role of the WMAC(NWT) is to: provide wildlife management advice pertaining to the Western Arctic Region (which is all of the Settlement Region except for the Yukon Territory) to the federal and territorial Ministers responsible for wildlife management and to the EISC, the EIRB and other appropriate bodies; prepare wildlife conservation and management plans for the Western Arctic Region, and recommend appropriate wildlife harvest quotas. The council consists of a chairperson, three Inuvialuit, a designee of the Minister of the Environment and two GNWT designees. The chairperson is appointed by the GNWT, with the consent of Canada and the Inuvialuit.

The WMAC(NWT) held four meetings and one teleconference during 1990-1991, as well as workshops on the management of Peary Caribou and Muskoxen. Regular meetings of the IGC and the Joint Secretariat were attended by the Council chairman, as were a number of conferences and wildlife workshops.

Implementation of the *Paulatuk Conservation Plan*, completed last fiscal year, was begun in 1990-1991. Development of the second community plan, for Tuktoyaktuk, was initiated. Like the Paulatuk plan, the *Tuktoyaktuk Conservation Plan* outlines a practical approach to conservation at the local level, and is being produced cooperatively with the FJMC and government departments. By the end of the fiscal year, four meetings had been held in Tuktoyaktuk and a first draft of the plan nearly completed.

Harvesting quotas for muskox on Banks Island and Peary caribou were established by the Council, and the Sachs Harbour HTC addressed the caribou quota in the form of a by-law. The WMAC recommended to the GNWT Minister of Renewable Resources that the Wildlife Regulations be amended to reflect these new quotas, and the Minister agreed. As regards commercial harvesting, an increase in commercial utilization of wildlife in the ISR was addressed by two workshops on Caribou and Muskoxen, and commitments were made to increase communication between all parties involved.

A workshop was arranged between the Canadian Wildlife Service and the WMAC(NWT) to discuss the Canada-U.S. *Migratory Bird Convention*, which is to be amended through negotiations with the United States. CWS requested views from the WMAC(NWT) regarding the Canadian position. The result was *Principles for the Conservation of Migratory Birds in the ISR*, a brochure expressing the Council's concerns regarding amendments. Work was also completed on the Council's input regarding amendment of the *Wildlife Conservation Act (NWT)* to reflect the provisions of the IFA.

Other activities during 1990-1991 included a colloquium on joint management of renewable resources in the ISR, convened in Calgary by the WMAC(NWT), the WMAC(NS) and the FJMC, in conjunction with the IGC. The academic and business communities were given an increased understanding of the accomplishments of joint management in the ISR as a result of this colloquium.

Fisheries Joint Management Committee (FJMC)

The FJMC was formed in 1985 and became fully operational in 1987. FJMC assists the Minister of DFO in the management of fisheries, and gives advice on matters relating to Inuvialuit and Settlement Region fisheries.

During its fifth year of operation, the FJMC worked closely with government agencies and renewable resource user groups on a variety of activities and programs. In keeping with the cooperative management regime in place in the ISR, these activities were carried out in consultation with Hunters and Trappers Committees (HTCs), the Inuvialuit Game Council (IGC), DFO and other government agencies.

FJMC activities in 1990-1991 included: five regular meetings and four teleconference meetings; attendance at various regional and national meetings; workshops and conferences; review of proposed regulatory amendments; and involvement in the preparation of species management plans.

The FJMC also authorized and sponsored a number of specific research, assessment and monitoring projects designed to provide the necessary biological information for sound management of fishery resources in the ISR. As in past years, two of these projects were administered directly through the FJMC and conducted by Inuvialuit harvest monitors and field workers. Thirteen other projects were conducted by DFO scientists and biologists, private consultants and by HTCs with technical and logistic support provided by the FJMC and DFO area office. In 1990 the selection of project priorities and objectives was made following discussions with the communities at regular HTC meetings.

The IGC and each of the above noted committees publishes an annual report.

For further information write to:

The Joint Secretariat
P.O. Box 2120
Inuvik, N.W.T.
X0E 0T0

Wildlife Management Advisory Council (North Slope) WMAC(NS)

The WMAC(NS) was created under the IFA to facilitate coordination of wildlife and habitat research and conservation programs on the Yukon North Slope. The council consists of a chairperson, two Inuvialuit, a designee of the Minister of the Environment, and a designee of the Yukon government. The chairperson of the council is appointed by the Yukon government, with the consent of Canada and the Inuvialuit.

During 1990-1991, three regular meetings were held: in Dawson City, in Inuvik and in Whitehorse. In addition to regular meetings, the Council met with the FJMC and the Porcupine Caribou Management Board to develop cooperative working arrangements and discuss conservation issues. Several conferences were also attended, including the North American Wildlife Conference held in Edmonton in March. The Second Annual Yukon North Slope Conference was held in Dawson City in early May. The Council assisted the YTG in planning, and all members participated in the Conference. In June, the Council intervened at the EIRB public hearings and raised concerns regarding possible blow-outs during oil drilling.

The Council continued over the year to work with the Yukon Department of Renewable Resources and CWS on wildlife research projects on the North Slope. Studies on the population dynamics of wolf, moose and arctic fox were completed, and meetings were held with the Aklavik HTC to identify future research requirements. The Council is also involved in reviewing proposed revisions to the international Migratory Bird Protocol and working with tourism operators to ensure wildlife conservation.

The Council reviewed the Herschel Island Territorial Park Management Plan, which was accepted by the Yukon Minister of Renewable Resources early in 1991. Work was also begun with CPS in developing a management plan for North Yukon National Park.

One of the main projects of the Council was the development of a wildlife conservation and management plan for the North Slope. A draft plan was developed in consultation with user groups, co-management organizations and government. Another initiative in conservation and management was the creation of a position for an Inuvialuit trainee in the North Yukon National Park, done in cooperation with the Aklavik HTC and CPS.

For further details on the WMAC(NS), write to:

Wildlife Management Advisory Council
(North Slope)
P.O. Box 5928
Whitehorse, Yukon
Y1A 5L6

G. Other IFA Bodies

Research Advisory Council (RAC)

The IFA provides for the establishment of a central coordinating agency for wildlife research in the Inuvialuit Settlement Region to be known as the Research Advisory Council (RAC). It is to be composed of all persons conducting research in the Settlement Region who wish to participate and is to be directed by an executive committee made up of representatives from the various interested federal and territorial government departments, the Inuvialuit, as well as a representative from each of the Association of Canadian universities and industry.

To date, neither the Inuvialuit, the GNWT nor the federal government has identified the RAC as a priority. As a result, there is no immediate plan to activate the council. The situation will be re-evaluated periodically.

Arbitration Board

The Inuvialuit Final Agreement (IFA) established an eleven-member Arbitration Board as a quasi-judicial body to resolve disputes between the Inuvialuit and Canada or industry that may arise out of the meaning, interpretation, application or implementation of the IFA. The board also has jurisdiction to arbitrate enrolment disputes arising from the publication of the official beneficiary enrolment list.

The board has the power to subpoena witnesses and to make awards enforceable in the same way as a judge or a court order. Canada is responsible for appointing five of the eleven members of the board: the chairperson, the vice-chairperson and three members. The federal government and governments of the Northwest Territories and Yukon each designate one of these latter three members. The chairperson and vice-chairperson must be acceptable to the Inuvialuit and to industry. Of the remaining six members of the board, three are appointed by the Inuvialuit and three by industry.

The board held its inaugural meeting in Inuvik in October 1989. As it is a purely reactive body, it has decided not to establish a permanent secretariat unless there are a significant number of requests for arbitration.

During the year, a request for arbitration was filed by the Inuvialuit Regional Corporation with respect to Inuvialuit representation on land use planning bodies in the Yukon. The request was withdrawn in March, however, following DIAND's cancellation of several land use planning programs, including those in North Yukon.

H. Economic Measures

Section 16 of the IFA addresses economic development in the Settlement Region. Its broad objectives are to provide for full Inuvialuit participation in the northern Canadian economy and for Inuvialuit integration into Canadian society through development of an adequate level of economic self-reliance and a solid economic base.

To enhance Inuvialuit business opportunities, the Agreement provided an Economic Enhancement Fund of $10 million at the time of its inception. This fund has assisted the Inuvialuit to become more actively involved in the local economy in the Western Arctic and in making long-term investments that will provide a solid base for future development.

The federal government has also agreed to allocate implementation funding for six years beginning in 1988-1989 by way of a contribution to the GNWT which will be used by the Inuvialuit Development Corporation to hire staff to direct economic development in the area of small business and human resources.

To ensure best efforts are made to meet the economic goals of the Agreement, the IRC, DIAND and the GNWT Department of Tourism and Economic Development, agreed to establish an Economic Measures Steering Committee to oversee Section 16 implementation. This committee was not active during 1990-1991. Nevertheless, during the year the federal and territorial governments jointly consulted with the Inuvialuit during the planning and negotiation of a series of new five-year (1991-1996) Canada-N.W.T. Economic Development Cooperation Agreements. In response to suggestions from the Inuvialuit, the federal government subsequently negotiated provisions in these agreements which make available to the private sector full voting membership on management committees operating on a consensus basis. Considering the Inuvialuit capabilities and interest in a number of the sectoral initiatives targeted for support under these agreements, it can be expected that the private sector will be choosing a number of Inuvialuit business representatives to join federal and territorial government officials in making project funding decisions.

Appendix I

Table #1
Inuvialuit Final Agreement
Implementation Budget
Fiscal Year 1990-91

	Allocated Budget	Total Expenditure
Department of Indian Affairs and Northern Development	$752,040	676,177
Department of the Environment	$ 728,200	728,200
Department of Energy Mines and Resources,	$1,100,000	1,100,000
Department of Fisheries and Oceans	$ 628,900	642,481
Government of Yukon	$ 963,960	958,237
Government of the Northwest Territories	$2,937,980	2,591,961
Total:	**$7,111,080**	**$6,697,056**

Table #2
Treasury Board Earmarked Reserve
Fiscal Year 1990-91

Task # 10E EIRB Public hearings	$ 543,270	0
Task # 16E Research Advisory Council	$ 31,460	0
Total:	**$ 574,730**	**0**

Appendix II

Table #1
Inuvialuit Final Agreement
Implementation Budget
Fiscal Year 1990-91

For the initial 10-year period of the Agreement ending with fiscal year 1993-1994, Canada has undertaken to provide $66.154 million to cover the costs of both one-time and ongoing implementation tasks. For fiscal year 1994-1995, $5.85 million is committed for ongoing tasks, to be adjusted in future years in accordance with the Consumer Price Index.

The 1990-1991 budget included 28 agreed-upon implementation tasks. The budget allocation by responsible agency and actual expenditures for each task are given below. In those instances where expenditures are noted as 0, this is due to unforeseen delays in commencement of the activity or the activity was a one-time project which has now been completed. In instances where expenditures exceed budget allocations, this is the result of accelerated activity. Funds were re-allocated, from areas of lesser activity. Other variances between budget allocation and actual expenditures were due to a slower rate of activity than originally estimated. Appropriate adjustments to budget allocations for future years are being made.

Task Number and Description	Budget Allocations		Expenditures
(1) Approval Process	DIAND	0	0[1]
(2) Eligibility & Enrolment	DIAND	0	0[1]
(3) Legal Review	GNWT	0	0[1]
(4) Inuvialuit Title Administration	DIAND	7,900	620
(5) Ground Surveys	EMR	1,100,000	1,100,000
(6) Inuvialuit Land Administration	GNWT	31,370	31,000
(7) Inventories Sand & Gravel	DIAND	56,000	55,000
(8) Sand & Gravel Royalties	GNWT	218,000	104,194
(9) EISC	DIAND	36,760	50,088
	GNWT	4,170	5,890
	YUKON	19,800	11,988
		60,730	67,966
*(10) EIRB	DIAND	189,120	367,342
	GNWT	10,310	0
	YUKON	30,000	23,999
		229,430	391,341
(11) North Slope Conference	YUKON	51,880	53,609
(12) WMAC-NS	YUKON	100,880	101,000
	DOE	47,600	47,600
		148,480	148,600

(1) One-time task completed

* Includes expenditures of $289,774 for EIRB Public Hearings.

(Continued on next page)

Table #1
Inuvialuit Final Agreement
Implementation Budget
Fiscal Year 1990-91

Task Number and Description	Budget Allocations		Expenditures
(13) WMAC-NWT	GNWT	91,030	83,071
	DOE	51,600	51,600
		142,630	134,671
(14) FJMC	DFO	165,550	215,260
(15) Fishing Regulations	DFO	43,260	15,408
(17) Inuvialuit Game Council	GNWT	318,670	343,307
(18) HTCs	GNWT	248,030	234,959
(19) Wildlife Management Programs	DOE	109,000	109,000
	DFO	420,090	411,813
	GNWT	1,023,300	1,023,300
	YUKON	16,800	81,928
		1,569,190	1,626,041
(20) Joint Secretariat	DIAND	107,540	166,792
	GNWT	641,500	606,043
		749,040	772,835
(21) WMAC-NS Secretariat	YUKON	126,850	94,651
(22) Arbitration Board	DIAND	279,110	3,468
	YUKON	10,650	0
	GNWT	13,630	0
		303,390	3,468
(23) Economic Planning Conference		0	0[1]
(24) Economic Measures	GNWT	171,880	160,197
(25) Herschel Island Park	YUKON	607,100	591,062
(26) North Yukon Park	DOE	520,000	520,000
(27) Implementation Secretariat (WACIS)	DIAND	75,610	32,867
(28) Inuvialuit Implementation Funding (1)	DIAND	0	0
*Inuvialuit Participation	GNWT	166,090	0
Total:		**$7,111,080**	**$6,697,056**

(1) One-time task completed.
* Treasury Board Frozen Allotment pending an amendment to the IFA

Table #2
Treasury Board Earmarked Reserve
Fiscal Year 1990-91

Task		
5(E) Ground Surveys	0	0
10(E) EIRB Public Hearings	473,530	0
10(E)*Inuvialuit Participation	69,740	0
16(E) Research Advisory Council	31,460	0
Grand Total:	**$7,685,810**	**$6,697,056**

The 1990-1991 expenditures bring the cumulative costs of implementation of the Inuvialuit Final Agreement as of March 31, 1991 to a total of $37,220,311.

(E) Treasury Board Earmark Reserve.
* Treasury Board Frozen Allotment pending an amendment to the IFA.

Appendix III

Financial Compensation
Schedule of Capital Transfer Payments

Annex "N" of the IFA provides that capital transfer payments shall be made to the Inuvialuit according to the following schedule:

1984	$ 12,000,000
1985	1,000,000
1986	1,000,000
1987	1,000,000
1988	5,000,000
1989	5,000,000
1990	5,000,000
1991	5,000,000
1992	5,000,000
1993	20,000,000
1994	20,000,000
1995	20,000,000
1996	20,000,000
1997	32,000,000
Total:	**$152,000,000**

All transfers have been made according to this schedule, bringing the financial compensation paid by Canada as of March 31, 1991 to a total of $35,000,000.

Appendix IV

List of Acronyms

CWS	Canadian Wildlife Service
DFO	Department of Fisheries and Oceans
DIAND	Department of Indian Affairs and Northern Development
DOE	Department of Environment
EIRB	Environmental Impact Review Board
EISC	Environmental Impact Screening Committee
EMR	Energy, Mines and Resources
FJMC	Fisheries Joint Management Committee
GNWT	Government of the Northwest Territories
HTC	Hunters and Trappers Committee
ICC	Implementation Coordinating Committee
IDC	Inuvialuit Development Corporation
IFA	Inuvialuit Final Agreement
IGC	Inuvialuit Game Council
IIC	Inuvialuit Investment Corporation
ILC	Inuvialuit Land Corporation
IRC	Inuvialuit Regional Corporation
NAP	Northern Affairs Program
RAC	Research Advisory Council
WACIS	Western Arctic Claim Implementation Secretariat
WMAC (NS)	Wildlife Management Advisory Council (North Slope)
WMAC (NWT)	Wildlife Management Advisory Council (Northwest Territories)

Appendix V

Inuvialuit Settlement Region

Adjusted Boundary ———
Original Boundary --------

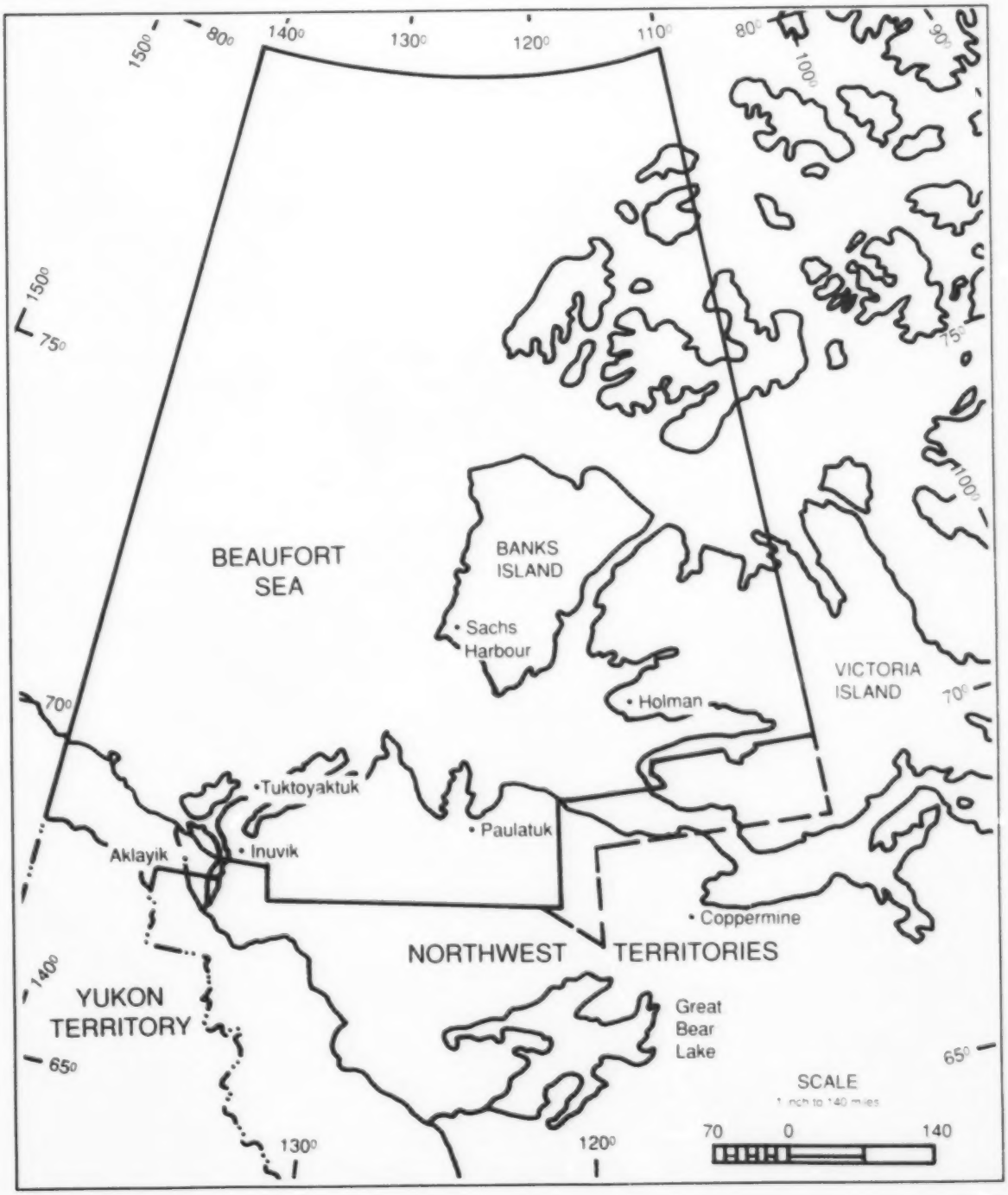

Appendix VI

Linkages Between Government Bodies Implementation Structures and Settlement Structures

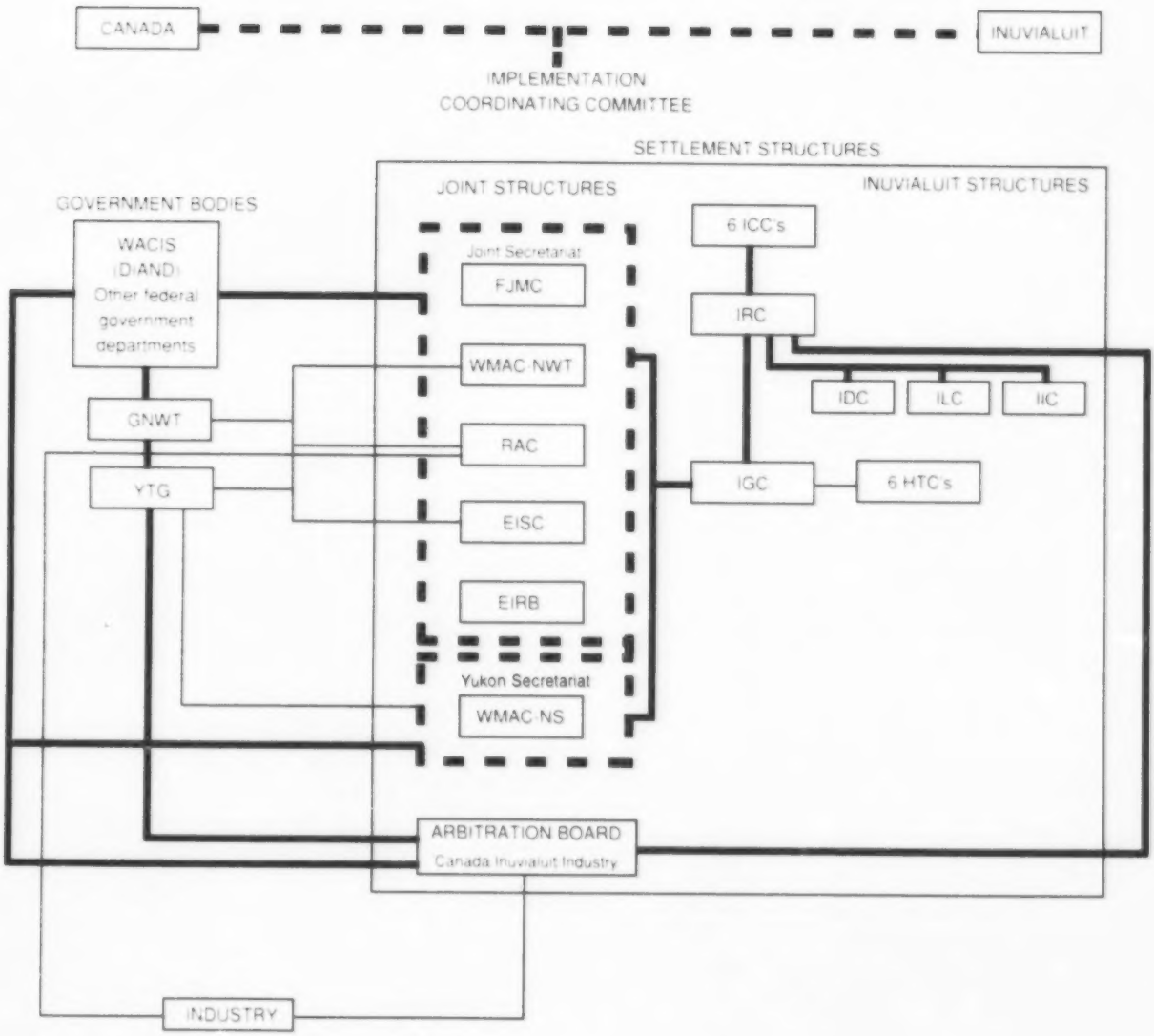

Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada

Canada

Imprimé sur papier recyclé – Printed on recycled paper

Mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest

Examen annuel 1990 – 1991

Publié avec l'autorisation de
l'hon. Tom Siddon, c.p., député,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 1992

QS-8470-000-BB-A1
N° de catalogue R71-46/1991
ISBN 0-662-58846-0

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada

Avant-propos du Ministre

J'ai le plaisir de déposer le troisième examen annuel de la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit (CDI), qui a pris effet en vertu de la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique*, en 1984.

Le dépôt de ces rapports remonte à l'année financière 1987-1988, à la demande du Comité des Comptes publics.

Les comités, conseils et commissions créés par le gouvernement sur les ressources naturelles ont été très actifs cette année. Ces organismes donnent aux Inuvialuit une excellente occasion de participer à la gestion au jour le jour des ressources naturelles renouvelables dans la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit (RRI). Sur le plan communautaire, les comités locaux de chasseurs et de trappeurs se sont intéressés à une grande variété de questions liées à la faune et à la pêche, de la participation directe à des projets de recherche sur la faune à la mise au point de plans de gestion de conservation de la faune. Parmi les faits marquants de l'année, on relève la mention élogieuse du United States Fish and Wildlife Service à l'endroit du Conseil de gestion du gibier pour le rôle qu'il a joué dans la mise au point d'un Accord sur l'ours blanc avec les Inupiat de l'Alaska.

L'examen public qu'a effectué le Comité d'étude des répercussions environnementales relativement à la proposition du Gulf Oil's Kulluk Drilling Program a donné lieu à la création par le gouvernement d'un Comité directeur de l'exploitation dans la mer de Beaufort. Sa tâche consiste à évaluer la capacité du gouvernement à réagir consécutivement à un déversement important de pétrole dans la mer de Beaufort et à gérer les conditions qui s'ensuivent. Il en est résulté quelques recommandations très pratiques relatives à la prévention des accidents et à la mise en place de mesures correctives à la suite d'un accident.

Les fonds qui proviennent du financement de la mise en oeuvre continuent à contribuer considérablement à l'accumulation des données sur la faune dans la Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit. Les organismes fédéral et territoriaux responsables de la faune effectuent les travaux de recherche et établissent d'excellentes données de base portant sur la faune dans les RRI. Cette information s'avère déjà très utile dans les décisions administratives et dans l'évaluation des risques environnementaux auxquels sont exposées les populations fauniques dans la RRI.

Je suis également heureux d'annoncer que les versements aux Inuvialuit dans le cadre du Règlement se poursuivent selon les échéances établies à l'Annexe N de la Convention définitive des Inuvialuit (CDI). Un versement de 5 millions de dollars, effectué le 31 décembre 1990, a porté les versements totaux à 35 millions au 31 mars 1991. De plus, les Inuvialuit ont profité de leur droit de faire valoir les montants non versés aux termes du règlement pour contracter des emprunts; ils s'élevaient à 82 112 000 $ au 31 mars 1991.

Je suis heureux d'annoncer que la mise en oeuvre de la CDI progresse régulièrement et dans les limites du budget. Il convient d'en féliciter toutes les parties qui ont participé à l'entente.

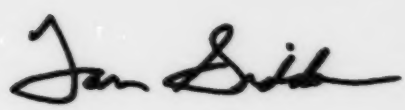

L'honorable Tom Siddon, c.p., député,
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Table des matières

1. Faits saillants des dispositions du règlement

Terres 2
Indemnités financières 2
Exploitation de la faune 2
Gestion de la faune et de l'environnement 2
Mesures économiques 3

2. Mise en oeuvre des dispositions de la CDI 4

A. Comité de coordination de la mise en oeuvre 4
B. Admissibilité et inscription 4
C. Sociétés inuvialuit 4
D. Rapports des activités des gouvernements 4
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien 4
Ministère des Pêches et des Océans 5
Ministère de l'Environnement 6
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources 6
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest 7
Gouvernement du Yukon 8
E. Structures inuvialuit de gestion de la faune 8
Conseil de gestion du gibier 8
Comités de chasseurs et de trappeurs 8
F. Comités mixtes sur les ressources renouvelables 9
Secrétariat mixte 9
Comité d'étude des répercussions environnementales 10
Bureau d'examen des répercussions environnementales 10
Conseil consultatif de la gestion de la faune -Territoires du Nord-Ouest 10
Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP) 11
Comité consultatif de la gestion de la faune -versant nord 12
G. Autres organismes établis en vertu de la CDI 12
Conseil consultatif de la recherche (CCR) 12
Commission d'arbitrage 13
H. Mesures économiques 13

Annexe I Résumé de la mise en oeuvre de la CDI Exercice financier 1990-1991 14
Annexe II État détaillé de la mise en oeuvre de la CDI Exercice financier 1990-1991 15
Annexe III Calendrier d'indemnité financière 18
Annexe IV Liste des sigles 19
Annexe V Carte de la région de l'Arctique de l'Ouest 20
Annexe VI Graphique des relations entre les structures du règlement 21

1. Faits saillants des dispositions du règlement

Voici les principaux éléments du règlement intervenu entre le Canada et les Inuvialuit :

Terres

Le règlement confère aux Inuvialuit des titres de propriété absolus sur environ 91 000 kilomètres carrés de terres dans l'Ouest de l'Arctique. Les bénéficiaires sont titulaires des droits de surface et de sous-sol sur environ 13 000 kilomètres carrés de ces terres, connues sous le nom de terres 7(1)a), d'après l'alinéa de la Convention définitive des Inuvialuit qui les décrit. La Couronne conserve les droits sur le sous-sol des terres restantes, dites terres 7(1)b).

Indemnités financières

Les Inuvialuit toucheront une somme de 152 millions de dollars en une série de versements qui s'échelonneront de 1984 jusqu'à la fin de 1997. Au 31 mars 1991, les versements s'élevaient à 35 millions de dollars. Le règlement prévoit également un versement unique de 10 millions de dollars dans le Fonds de promotion économique, ainsi qu'une somme de 7,5 millions de dollars dans un fonds destiné à contribuer au développement social des Inuvialuit. Ces versements ont été effectués en 1984.

Exploitation de la faune

En vertu de la Convention, les Inuvialuit ont reçu un droit exclusif d'exploitation de certaines espèces animales, y compris toutes espèces de gibier sur les terres désignées aux alinéas 7(1)(a) et 7(1)(b), et les animaux à fourrure comme l'ours brun, l'ours noir, l'ours blanc et le boeuf musqué, dans toute la région désignée par le règlement (voir l'Annexe V). Les Inuvialuit ont aussi un droit préférentiel qui leur permet d'exploiter, pour leur subsistance, toutes les autres espèces fauniques, y compris les mammifères marins et les poissons, à l'exception des oiseaux migrateurs non considérés comme gibier et des oiseaux insectivores migrateurs. La Convention prévoit que les exploitants de la faune inuvialuit recevront des indemnités de la part des promoteurs pour les pertes réelles résultant de tout développement entrepris dans la région désignée par le règlement.

Gestion de la faune et de l'environnement

La Convention prévoit un certain nombre de structures afin de réaliser les objectifs d'intégration des Inuvialuit au processus décisionnel en matière de gestion et de protection de la faune et de conservation de l'environnement dans la région désignée par le règlement. Ces structures comprennent les six Comités de chasseurs et de trappeurs (CCT) exclusivement inuvialuit. Il y a un comité pour chaque collectivité de la région désignée et celui-ci est chargé de faire valoir les droits de la collectivité sur la faune. Quant au Conseil de gestion du gibier (CGG), il se compose de représentants de chacun des CCT, qui représentent les intérêts collectifs des Inuvialuit à l'endroit de la faune.

La Convention prévoit en outre la création d'organismes consultatifs gouvernementaux et inuvialuit pour effectuer la liaison avec le gouvernement, à savoir :

- *Le Comité d'étude des répercussions environnementales (CERE)* étudie les projets d'aménagement, afin d'établir s'ils sont susceptibles d'avoir des répercussions défavorables marquées sur la faune et sur l'environnement;
- *La Bureau d'examen des répercussions environnementales (BERE)* s'occupe de l'examen public des propositions de projets d'aménagement, qui lui sont référées par le CERE;
- *Le Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP)* conseille le ministre des Pêches et des Océans sur les questions relatives à la pêche et aux mammifères marins dans la région désignée par le règlement.
- *Le Conseil consultatif de la gestion de la faune - Territoires du Nord-Ouest (CCGF-T. N. -O.)* conseille le gouvernement et d'autres organismes appropriés sur les questions liées à la protection de la faune, dans la partie des Territoires du Nord-Ouest située dans la région désignée par le règlement;
- *Le Conseil consultatif de la gestion de la faune - versant nord (CCGF-v. n.)* conseille le gouverne-

ment et d'autres organismes appropriés sur les questions liées à la protection de la faune sur le versant nord du Yukon.

Ces organismes se composent d'un nombre égal de représentants du gouvernement et des Inuvialuit. La section de ce rapport intitulée «Comités sur les ressources renouvelables» résume brièvement leurs fonctions particulières et leurs réalisations.

Mesures économiques

Outre le Fonds de promotion économique de 10 millions de dollars, le gouvernement s'efforcera d'offrir aux Inuvialuit la possibilité de participer à la planification économique. Il adoptera de même des mesures raisonnables pour que les Inuvialuit profitent de débouchés économiques en ce qui a trait à l'emploi et à des projets dans la région désignée par le règlement.

2. Mise en oeuvre des dispositions de la CDI

A. Comité de coordination de la mise en oeuvre

Afin de faciliter la mise en oeuvre de la CDI, un Comité de coordination, composé de représentants de la Société régionale inuvialuit et du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a été établi en 1986. Son mandat est axé sur la collaboration, la consultation et la planification conjointe de la mise en oeuvre. Comme le siège pour les Inuvialuit au CCMO est vacant depuis plusieurs années, le comité ne siège pas.

B. Admissibilité et inscription

La CDI prévoit la création d'un Bureau d'inscription formé de deux Inuvialuit et d'un représentant du gouvernement fédéral, chargé de diriger le processus d'inscription. En vertu de la Convention, le Canada assume les frais initiaux d'inscription des bénéficiaires (c'est-à-dire le travail lié à l'inscription, y compris les étapes nécessaires à la publication de la liste officielle des bénéficiaires).

Le Bureau d'inscription a été créé en 1984. La liste des bénéficiaires a été publiée officiellement le 1er octobre 1988; elle constitue l'exercice final du gouvernement fédéral relativement aux inscriptions, en vertu de la Convention. La responsabilité de mettre la liste à jour a été transférée aux Inuvialuit, conformément aux dispositions de la CDI.

C. Sociétés inuvialuit

La Convention prévoit l'établissement d'un certain nombre de personnes morales chargées d'administrer et de gérer les fonds, les terres et les autres avantages reçus en application du règlement. Citons en particulier la Société régionale inuvialuit (SRI), organisation-cadre pour les Inuvialuit, formée de représentants de chacune des six sociétés de collectivité inuvialuit; cette société est chargée de recevoir initialement les fonds et les terres visés par le règlement et de coordonner les initiatives des Inuvialuit pour la mise en oeuvre de la CDI. Notons en outre les six sociétés de collectivité inuvialuit (SCI) dont la fonction est de contrôler la SRI; la Société inuvialuit de gestion foncière (SIGF), chargée d'administrer les terres de la région désignée; enfin, la Société inuvialuit de développement (SID) et la Société inuvialuit de placement (SIP), chargées d'administrer les affaires des Inuvialuit et d'investir en leur nom les fonds reçus en vertu du règlement. Ces organismes ont été conçus en fonction d'un statut de société privée, de telle sorte que les Inuvialuit puissent administrer eux-mêmes les avantages reçus en vertu du règlement, sans intervention gouvernementale ou autre.

D. Rapports des activités des gouvernements

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)

Secrétariat de la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest (SMCDI)

Le SMCDI a été créé le dans le but de coordonner les responsabilités du gouvernement fédéral et d'autres activités qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement. Le secrétariat relève de la Direction générale du développement constitutionnel et de la planification stratégique, Programme des affaires du Nord (PAN). Il constitue le principal point de liaison du MAINC avec les Inuvialuit, les gouvernements territoriaux et les autres ministères du gouvernement fédéral en ce qui concerne la mise en oeuvre de la CDI. Il coordonne : l'affectation des fonds que fournit le Canada pour la mise en oeuvre du règlement (y compris l'administration des accords de contribution en collaboration avec les gouvernements territoriaux et la Commission d'arbitrage); la réponse du gouvernement fédéral aux problèmes ou aux questions en suspens; la nomination de membres représentant le Canada aux différents conseils de la CDI; et enfin, la position du gouvernement fédéral sur les projets de modification de la CDI. Le Secrétariat est chargé de veiller à l'efficacité du gouvernement en matière de mise en oeuvre et de préparer l'Examen annuel de l'application de la CDI.

En 1990-1991, le Secrétariat s'est particulièrement appliqué à coordonner un examen du financement de la mise en oeuvre avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, les ministères fédéraux intéressés et les gouvernements territoriaux. Au terme de cet examen, on a convenu de la nécessité d'obtenir du Conseil du Trésor le pouvoir de dépenser dans le

cadre du programme de financement de la mise en oeuvre pour les exercices financiers 1991-1992, 1992-1993 et 1993-1994. Cet exercice a préparé le terrain à l'examen par le Conseil du Trésor d'une allocation unique spéciale de 5,1 millions de dollars à même le financement approuvé par le Cabinet en 1984; il s'agit d'achever une période accélérée de recherche sur la faune dans la région visée par le règlement.

Le Secrétariat a de plus élaboré une ébauche de mandat pour évaluer la mise en oeuvre de la CDI prévue pour l'exercice financier 1991-1992.

Direction générale des ressources naturelles et du développement économique

La Direction générale fait partie du PAN. Elle est responsable de l'administration des terres de la Couronne, des eaux intérieures ou marines, et de la protection générale de l'environnement à l'intérieur de la région visée par le règlement. Elle administre les fonds et veille à ce que le processus soit mis en oeuvre en temps utile, en vue de seconder l'activité du Comité et du Bureau d'examen des répercussions environnementales; ce rôle est d'importance vitale relativement aux dispositions de la CDI sur les sélections et examens.

La Direction générale administre en outre les fonds attribués à l'établissement des inventaires de matériaux granulaires et à l'administration des terres des Inuvialuit. Ces travaux ont conduit à une brève reconnaissance sur le terrain en vue de procéder à l'évaluation préliminaire des sources potentielles de matériaux granulaires et des besoins des collectivités de Holman, Paulatuk et Sachs Harbour. En outre, une étude plus exhaustive des réserves de matériaux granulaires près de Paulatuk a été achevée, de concert avec l'aménagement d'une piste d'atterrissage dans la collectivité par le gouvernement territorial.

En 1990-1991, l'Administration des terres des Inuvialuit, Énergie, Mines et Ressources et MAINC ont entrepris une étude conjointe en vue d'examiner les contraintes géologiques à la mise en valeur des ressources granulaires du delta du MacKenzie - région de la péninsule de Tuktoyaktuk. La phase initiale de l'étude, à savoir les travaux préliminaires de forage sur le terrain et les levés géophysiques dans la zone d'emprunt principale de Tuktoyaktuk, ont été achevés au cours de l'exercice.

La publication intitulée «Aménagement de la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit» a été révisée et mise à jour et des plans en vue de sa réimpression et de sa diffusion ont été établis.

Ministère des Pêches et des Océans (MPO)

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) est chargé de modifier la politique et la réglementation, de façon à concilier ces dernières avec les droits des Inuvialuit en matière de prise, de commerce, de transport et de gestion conjointe des ressources halieutiques et des mammifères marins dans la région désignée par le règlement. Le Ministère a également la responsabilité de soutenir le Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP) établi en vertu de la CDI. Un financement de mise en oeuvre a été fourni pour accroître les programmes d'étude de la faune marine entrepris par le MPO dans la région désignée.

Le MPO s'emploie à mettre en valeur les principes de gestion coopérative des ressources halieutiques dans la zone désignée par le règlement avec l'entière collaboration des Inuvialuit. L'année dernière, il y a eu 13 programmes en vigueur grâce à la collaboration conjointe du MPO et du CMGP.

En 1990-1991, les études sur la faune ont donné lieu à plusieurs réalisations. La première année du programme de recherche sur le Dolly Varden de la rivière Babbage (versant nord du Yukon) a été achevée avec succès. Du fait de l'accélération du programme de surveillance de la pêche exploratoire dans le delta du Mackenzie, on a recueilli un ensemble complet de données sur le corégone tschir. On a aussi achevé la deuxième année d'un programme de trois ans qui consiste à surveiller l'importance des déplacements du cisco arctique le long de la côte arctique. Le programme de pêche exploratoire de l'omble chevalier dans le détroit de Prince-Albert s'est poursuivi pour une troisième année. Les travaux de surveillance et d'échantillonnage de l'exploitation de bélugas se sont poursuivis et on a procédé à des analyses aux fins d'identification des stocks ainsi que des habitudes de reproduction et de l'âge des spécimens. La plupart des grandes pêches intérieures dans la région désignée ont fait l'objet d'une surveillance. On a de plus entrepris le processus qui consiste à établir des plans de gestion des pêches pour de nombreuses espèces dans les RRI.

Le MPO a en outre répondu aux demandes des Inuvialuit en vue d'en arriver à une meilleure connaissance des stocks locaux et transfrontaliers; il coordonne aussi l'interaction des questions de pêche à l'intérieur et à l'extérieur de la région désignée.

Ministère de l'Environnement (ME)

Service canadien de la faune (SCF)

Deux Régions du Service canadien de la faune (SCF) (Pacifique et Yukon, Ouest et Nord) participent à la mise en oeuvre de la CDI. Ces Régions ont reçu un financement de mise en oeuvre pour effectuer un certain nombre d'importantes études biologiques et d'exploitation faunique à l'intérieur de la région désignée, au Yukon et dans les T. N. -O. Ces travaux comprennent des études sur la répartition et l'abondance de l'oie à front blanc, du cygne siffleur et de la bernache du Canada dans la région désignée, de même que des études sur les routes de migration et la survie de ces espèces. On a décidé de poursuivre pendant deux années encore les travaux amorcés sur la survie et le dénombrement des populations. Une carte des habitats sur le versant nord du Yukon a été établie et la rédaction du rapport d'accompagnement est presque terminée. Le SCF a aussi continué de participer à l'étude sur l'exploitation faunique menée par les Inuvialuit dans la région désignée. Toutes ces enquêtes sont le fruit des priorités fixées par les Conseils consultatifs de gestion de la faune, en consultation avec le Conseil de gestion du gibier. Le ministère de l'Environnement est chargé de désigner les représentants du Canada aux deux Conseils consultatifs de la gestion de la faune, celui du versant nord du Yukon et celui des Territoires du Nord-Ouest. Les membres actuels nommés par le Canada proviennent du SCF.

Service canadien des parcs (SCP)

Le Parc national du nord du Yukon a été créé en vertu de la CDI. Dans le contexte de la mise en oeuvre de la CDI, la responsabilité première du Service canadien des parcs (SCP) est l'exploitation et la gestion du parc dans le but de le conserver à l'état naturel et sauvage. Il faut également fournir des programmes de formation à des bénéficiaires inuvialuit qualifiés, de sorte que les Inuvialuit composent la majorité des employés du parc. En outre, la gestion du parc doit accorder la préférence aux Inuvialuit en matière de débouchés économiques. Le personnel du parc surveille et contrôle de façon permanente la randonnée pédestre, la descente en eaux vives et la pêche pour faire en sorte qu'elles aient le moins possible de répercussions défavorables sur les ressources du parc. Le SCP participe aussi à la planification régionale de la gestion de la faune et des parcs. Il soumet tout projet d'aménagement du parc à l'évaluation du CERE.

Le Plan d'aménagement du parc a commencé en 1990-1991. On a constitué une équipe de planification comprenant des Inuvialuit; on a élaboré le mandat du groupe et amorcé le processus de consultation publique. Au cours de l'année, les travaux de construction du Centre des opérations de Sheep Creek et du Système de communication radio à très haute fréquence ont été achevés. On vise à exercer sur place la surveillance de l'aménagement, entrepris en 1990-1991, de la station radar à courte portée du ministère de la Défense à Stokes Point. À cette fin, on a recruté, dans la collectivité d'Aklavik, un agent d'évaluation environnementale. En relation avec la même activité, un moniteur de la faune a été engagé par le Ministère de la Défense Nationale.

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, quatre postes dans le parc étaient occupés par des Inuvialuit. Dans le cadre du Programme des carrières du Grand Nord, un stagiaire inuvialuit a pu acquérir expérience et formation au parc national du Mont-Riding.

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (EMR)

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (EMR) est responsable des levés des terres choisies dans le cadre de la Convention. Cette tâche comprend le levé et l'intégration de quelque 370 points de contrôle, l'arpentage et la démarcation de 1 120 km de limites rectilignes sur les terres 7(1)a), de 3 880 km sur les terres 7(1)b), de quatre emplacements de collectivités, du site canadien des pingos en tant que lieu d'intérêt national, et de 21 parcelles énumérées à l'Annexe «R» de la CDI (qui sont des parcelles réservées à un usage gouvernemental sur les terres inuvialuit). Il s'agit de 5 000 km de frontière rectiligne et de 5 000 kilomètres de frontière naturelle à arpenter. De plus, EMR est responsable de la cartographie par photoplan des terres du delta du Mackenzie, de la préparation des plans de plusieurs terres choisies et des désignations légales aux fins d'enregistrement des titres.

Au cours de l'année, cinq grands projets d'arpentage ont été achevés ou entrepris dans les secteurs prioritaires de l'île Holman et des terres choisies de Tuktoyaktuk. Environ 10 % de l'ensemble des travaux d'arpentage ont été exécutés en 1990-1991, ce qui porte à environ 52 % le total des travaux achevés au 31 mars 1991. On évalue à 10,85 millions de dollars les frais globaux de ces levés. Au 31 mars 1991, les dépenses totales à ce titre représentaient 53 % de l'ensemble des fonds alloués à cette tâche.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (G. T. N. - O.)

En vertu de la CDI, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (G. T. N. -O.) nomme le (la) président(e) et les membres du G. T. N. -O. appelés à faire partie du CCGF-T. O. et fournit à ce dernier un secrétariat; il est responsable des frais administratifs et opérationnels du Conseil de gestion du gibier (CGG) et des six Comités collectifs de chasseurs et de trappeurs; il nomme un membre au sein du CERE et un autre au BERE, à la Commission d'arbitrage, ainsi qu'au Conseil consultatif de la recherche (CCR), et veille au budget de fonctionnement et d'entretien du personnel du CCR. Le G. T. N. -O. joue aussi un rôle important relativement aux mesures économiques énoncées dans la Convention, notamment l'administration d'un accord de contribution avec la Société inuvialuit de développement; celle-ci offre aux Inuvialuit, à une seule reprise, des fonds pour les aider à acquérir les compétences nécessaires à gérer les ressources humaines et les petites entreprises.

Au cours de l'année, le registraire des titres de biens-fonds a répondu aux demandes de renseignements des parties intéressées et les a tenues au courant des progrès réalisés dans le cadre de la CDI; il a aussi participé aux travaux visant à faire adopter la nouvelle *Loi territoriale sur les titres de biens-fonds*.

Les plans d'arpentage de plusieurs collectivités ont été révisés et enregistrés au Bureau du cadastre. Le registraire a modifié la forme de ces plans de concert avec l'arpenteur régional des Territoires du Nord-Ouest, afin de les rendre plus conformes aux exigences légales.

En 1990-1991, les études sur la faune ont constitué une partie importante des opérations du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Des progrès sont intervenus dans les domaines suivants :

Étude sur l'exploitation faunique menée par les Inuvialuit : des données sur les captures et sur les activités des chasseurs ont été recueillies et résumées; elles ont été fournies sur demande aux organismes de financement et à l'industrie.

Caribou et boeuf musqué de l'île Banks : à la suite d'une étude de la population de caribous de Peary, on a établi des quotas qui limitent la capture à 150 têtes. On a aussi réalisé des études sur le boeuf musqué dans la région de la rivière Thompson, et une ébauche de rapport d'étape a été préparée à ce sujet. On a recueilli et résumé des renseignements sur l'incidence des maladies chez les sujets abattus.

Caribou et boeuf musqué de l'île Victoria : on a préparé un rapport qui détermine la corrélation entre les conditions météorologiques et le déclin des populations de caribous de Peary dans les îles Victoria et Banks.

Caribou de l'île Bluenose : on a posé des colliers émetteurs à un certain nombre de caribous de l'île Bluenose dans le but de faciliter leur localisation après la mise bas. Au cours du mois de mars 1991, des études ont établi le rapport mère-petit et l'état de la harde.

Ours blanc du détroit Viscount-Melville : on a achevé la deuxième année des travaux sur l'estimation de la population d'ours blancs. Un rapport qui résume des résultats du pistage des ours blancs par radiosatellite a été présenté pour publication.

Ours brun d'Anderson-Horton : on a achevé la dernière année des travaux d'estimation des populations d'ours bruns. Ces études avaient pour but de déterminer le taux de reproduction et de mortalité ainsi que la répartition de l'ours brun dans la région. Un rapport d'étape a été préparé.

Loup continental : les travaux de surveillance de la répartition, des déplacements, du taux de mortalité et des habitudes de reproduction des meutes de loups dans la région désignée se sont poursuivis. On a examiné des carcasses de loups pour en établir l'état général et on a préparé un rapport d'étape.

Loup de l'archipel Arctique : des carcasses de loups abattus dans les îles Banks et Victoria ont été examinées aux fins d'en établir l'âge et le sexe, l'état général ainsi que l'incidence des maladies.

Carcajou : des carcasses de carcajous abattus dans la région désignée ont été examinées afin d'en établir l'âge, le sexe, l'état général ainsi que l'incidence des maladies.

Sauvagine : on a réalisé des recherches sur le terrain en vue d'établir la composition de la récolte printanière de sauvagine dans les régions de Paulatuk et de Sachs Harbour.

Gouvernement du Yukon

Au Yukon, le ministère des Ressources renouvelables, par l'intermédiaire d'un Secrétariat du Yukon, coordonne la mise en oeuvre de la CDI.

En vertu de la CDI, le gouvernement du Yukon assume plusieurs responsabilités, notamment celles de nommer le(la) président(e) et le ou les membres du Yukon appelés à faire partie du CCGF-

v. n. Il doit également fournir à ce dernier un secrétariat, établir et exploiter le Parc territorial de l'île Herschel, et coordonner la Conférence sur le versant nord du Yukon.

Il est en outre chargé d'accorder un soutien administratif et de nommer un membre au Comité d'étude des répercussions environnementales et un autre au Bureau d'examen des répercussions environnementales, ainsi qu'à la Commission d'arbitrage et au Conseil consultatif de la recherche. Le financement de la mise en oeuvre contribue de même à la recherche sur la faune du versant nord.

En 1990-1991, la deuxième Conférence annuelle sur le versant nord s'est tenue à Dawson en mai; elle a réuni plus de 160 participants. Les délégués se sont penchés sur divers scénarios de développement et de planification de la conservation affectant le versant nord.

Le Plan de gestion du parc territorial de l'île Herschel a été approuvé après une vaste consultation publique. On a achevé les travaux d'élaboration d'une stratégie d'interprétation sur l'île Herschel-Qikiqtaruk et amorcé sa mise en oeuvre. En outre, on a commencé les travaux préliminaires d'un plan de services aux visiteurs. Le parc, qui en est à sa quatrième année d'exploitation, a accueilli plus de 300 visiteurs durant l'année.

Au cours de l'année, la Direction du patrimoine du ministère du Tourisme a procédé à la restauration du bâtiment des ossements et à la stabilisation du chenil de la GRC dans le parc territorial de l'île Herschel. Les deux projets sont presque achevés. Des études sur la faune menées par le ministère des Ressources renouvelables du Yukon comprenaient la fin d'une évaluation des populations d'ours bruns.

E. Structures inuvialuit de gestion de la faune

Conseil de gestion du gibier (CGG)

Le CGG représente les intérêts collectifs des Inuvialuit dans la faune. Le Conseil se compose, outre le président, de représentants de chacun des six comités locaux de chasseurs et de trappeurs dans la région de revendication. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest assume ses frais administratifs et opérationnels.

Le Conseil a commencé ses activités en 1979 en prévision de la CDI. Il a participé à l'examen des propositions de recherche sur la faune soumises par le Service canadien de la faune et des ministères des ressources renouvelables des gouvernements des deux territoires (au sujet de propositions dans la région visée par le règlement de la revendication). Le Conseil a également participé à l'établissement des priorités de financement pour la mise en oeuvre de ces initiatives et d'autres reliées à la faune et à l'environnement.

Le CGG a été fort occupé au cours de l'exercice 1990-1991; l'une de ses principales tâches a été la préparation et la présentation d'un mémoire dans le cadre des audiences publiques du Bureau d'examen des répercussions environnementales sur le projet de forage de la société Gulf dans la région de Kulluk. Le Conseil a aussi supervisé l'achèvement du Plan de gestion du béluga dans la région désignée et complété son travail sur les modifications à la *Loi sur la faune des Territoires du Nord-Ouest* pour tenir compte des dispositions de la CDI. On a entamé des négociations avec les Gwich'in en vue d'élaborer une entente de chevauchement concernant la gestion de la faune entre la région désignée et la région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in.

Un autre fait marquant de l'exercice financier a été les félicitations de la United States Fish and Wildlife Service au CGG. On a loué le rôle de ce dernier dans l'élaboration et la conclusion d'une entente internationale de gestion de l'ours blanc avec les Inupiat d'Alaska.

Comités de chasseurs et de trappeurs (CCT)

Les Comités de chasseurs et de trappeurs (CCT), créés en vertu de la CDI, ont été constitués en sociétés en 1987. On compte un CCT pour chaque collectivité de la région visée par le règlement (Inuvik, Paulatuk, Tuktoyaktuk, Aklavik, Sachs Harbour et Holman). Les frais d'administration et de fonctionnement de ces comités sont à la charge du G. T. N. -O.

Les CCT se sont occupés de plusieurs projets locaux au cours de l'exercice. Le CCT de Sachs Harbour a adopté un règlement interdisant la chasse au caribou de Peary, à la suite d'études qui en indiquent le déclin. Le CCT de Tuktoyaktuk a amorcé ses travaux d'élaboration d'un plan de conservation communautaire qui fera partie du plan de gestion et de conservation de la faune pour la région ouest de l'Arctique. Le CCT d'Aklavik a demandé l'autorisation de chasser la baleine boréale et a réalisé d'importants progrès à cet égard. Il a aussi appuyé la résolution du Conseil de

gestion de la harde de caribous de la Porcupine qui interdit la vente des bois provenant de caribous de la Porcupine. Le CCT de Holman a soutenu un programme de pêche expérimentale de l'omble chevalier dans la rivière Kagloryuak. Ce programme s'inscrivait dans la volonté constante d'évaluer le volume des réserves d'ombles chevaliers dans le détroit de Prince-Albert. Le CCT d'Inuvik a continué d'appuyer les études sur la pêche au corégone tschir et au cisco arctique dans le delta du Mackenzie. En outre, il a, en collaboration avec le CCT d'Aklavik, amorcé l'élaboration de règlements sur la chasse à l'ours brun dans leurs secteurs respectifs de la région visée par le règlement. Le CCT de Paulatuk a appuyé un programme de pêche expérimentale en vue d'évaluer les populations d'ombles chevaliers dans la rivière Hornaday. Les Comités ont aussi réalisé des progrès considérables en vue d'établir un parc national dans le secteur du lac Bluenose, dans la région visée par le règlement.

Tout au long de l'exercice, les CCT ont conseillé le CGG, le Comité mixte de gestion de la pêche et le Comité d'étude des répercussions environnementales sur les questions intéressant les chasseurs et trappeurs de la collectivité.

F. Comités mixtes sur les ressources renouvelables

Les Comités sur les ressources renouvelables sont des organismes consultatifs établis conjointement par le gouvernement et par les Inuvialuit, conformément à la CDI. Ils constituent des mécanismes permettant aux Inuvialuit de jouer un rôle actif dans les prises de décisions gouvernementales concernant la faune et l'environnement dans la région désignée par le règlement. Il revient au gouvernement fédéral d'offrir des services de secrétariat au CERE, au BERE et au CMGP. Les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont responsables du service de secrétariat offert au CCGF-T. N. -O. et au CCGF-v. n. respectivement. Le gouvernement fédéral accorde des fonds aux activités des comités, soit par des accords de contribution directe avec le Secrétariat mixte qui soutient administrativement et techniquement ces organismes, soit indirectement par des accords de contribution avec les gouvernements territoriaux.

Secrétariat mixte

La création du Secrétariat mixte est l'aboutissement d'un accord entre le gouvernement fédéral, le G T. N. -O. et les Inuvialuit en vue d'accorder des services de soutien administratif et technique aux Comités des ressources renouvelables et au Conseil de gestion du gibier inuvialuit. Ce secrétariat mixte gère le financement de mise en oeuvre des Comités des ressources renouvelables, ainsi que tout autre financement destiné à appuyer ces groupes. L'orientation générale provient d'un comité directeur, composé des présidents des divers comités. Une secrétaire administrative assume le contrôle administratif quotidien. Le Secrétariat mixte est le point de rassemblement de toutes les informations sur l'activité des comités.

Au cours de l'exercice, l'unité administrative du Secrétariat a embauché, pour les mois de juin et de juillet, une secrétaire occasionnelle afin de répondre à la charge de travail imposée par les audiences du BERE. Le CMGP a lui aussi pu compter sur un étudiant en secrétariat et sur un stagiaire. On a établi un régime d'assurance collective à l'intention des employés permanents du Secrétariat. D'autre part,la Corporation régionale inuvialuit a parrainé un cours en administration de la paye auquel ont assisté le gestionnaire du bureau et le commis comptable supérieur.

Au cours de l'année, le Secrétariat a participé activement aux réunions et aux audiences publiques. Il a participé à la deuxième Conférence annuelle sur le versant nord pour laquelle il a coordonné les déplacements. Il a été représenté à deux réunions de la Commission baleinière internationale, qui ont eu lieu en mars et en juin. Le personnel du Secrétariat mixte a aussi participé aux activités des groupes de travail du Comité directeur du projet de la mer de Beaufort.

Le Secrétariat s'est aussi efforcé d'établir des prévisions budgétaires pour les divers comités qu'il dessert. On cherche ainsi à déterminer les coûts de la mise en oeuvre, jusqu'en 1994, de l'aide aux anciens Comités des ressources renouvelables de Guided Arctic Expedition et Ulu Foods et du classement des documents de sa bibliothèque.

Comité d'étude des répercussions environnementales (CERE)

En vertu de la CDI, le CERE a la responsabilité d'étudier toute opération d'aménagement éventuelle, pour déterminer si elle entraîne d'importantes répercussion nocives sur l'environnement ou sur l'exploitation de la faune. Le CERE renvoie les propositions d'aménagement déterminées comme telles au BERE, ou à un autre organisme compétent, en vue d'une évaluation publique des

répercussions environnementales. Le Comité, qui est entré en fonction en 1986, se réunit chaque mois afin d'examiner les projets soumis. Il se compose de sept membres permanents : le(la) président(e), trois Inuvialuit et trois représentants gouvernementaux nommés respectivement par le gouvernement fédéral, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Yukon.

Au cours de l'exercice, le CERE a tenu 9 réunions et examiné 31 projets de développement. On a jugé que 28 d'entre eux n'avaient aucune répercussion marquée sur l'environnement ou la faune. Sur les trois autres projets, l'un a été retiré, un autre a été jugé comme ayant des incidences nocives et a été renvoyé au BERE pour examen plus approfondi et le dernier, jugé incomplet, a été renvoyé au promoteur.

Même si le CERE s'efforce de traiter toutes les propositions dans les 30 jours suivant leur présentation, 11 des projets soumis en 1990-1991 ont été étudiés dans un délai de 60 jours. La période prolongée est attribuable au fait que le CERE a fait la consultation demandée avec les Comités de chasseurs et trappeurs. Il en est résulté une amélioration des communications entre le CERE et les CCT et des données améliorées dont dispose le CERE.

Les *Lignes directrices et procédures de fonctionnement* du comité ont progressé de façon considérable au cours de l'année, de sorte qu'elles en sont actuellement à l'étape d'ébauche. Le document sur les «critères de sélection» est également plus avancé, tandis qu'on a entrepris les travaux d'élaboration de *Lignes directrices en vue d'évaluer et de réglementer l'expansion du tourisme*. Enfin, le CERE a participé à des ateliers sur l'indemnisation des dommages causés à la faune et sur les mesures correctives contre les déversements d'hydrocarbures.

Bureau d'examen des répercussions environnementales (BERE)

Le BERE a été créé en vertu de dispositions de la CDI; sa fonction est de procéder à l'examen public des projets d'aménagement qui lui sont soumis par le CERE. Le Bureau se fonde sur les informations qui lui sont soumises à ces réunions publiques pour formuler des recommandations à l'adresse des pouvoirs gouvernementaux habilités à autoriser l'aménagement. Il formule des recommandations sur l'opportunité de procéder à l'exécution du projet et, le cas échéant, sur les conditions à imposer. Si les projets ont des effets sur l'exploitation de la faune, le Comité doit évaluer la responsabilité éventuelle du promoteur.

En juin, s'est tenue une réunion publique afin d'examiner le programme proposé de forage <Kulluk> de Gulf Canada Resources Ltd. Le Comité d'examen a recommandé au gouvernement le rejet du projet. Le Comité d'examen a recommandé au gouvernement le rejet du projet. Le Comité d'examen recommandait également des moyens de faciliter l'examen des programmes de forage à venir. L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) et le BERE sont entrés en désaccord au sujet de l'interprétation du paragraphe 11 du rapport relativement au temps nécessaire au gouvernement pour répondre à ces recommandations. Malgré le fait que la question ne soit toujours pas décidée, en septembre 1991, le MAINC a mis sur pied le Comité directeur du projet de la mer de Beaufort et lui a confié le mandat de s'occuper des autres recommandations du Bureau. Le travail s'est terminé avec succès en juillet 1991.

En ce qui a trait à d'autres activités, le CERE a tenu en octobre un atelier de travail sur les questions d'indemnités relatives à la faune; tous les participants ont affirmé qu'il s'agissait d'un véritable succès.

Conseil consultatif de la gestion de la faune - Territoires du Nord-Ouest (CCGF-T. N. - O.)

Le rôle du CCGF-T. N. -O. est de formuler des recommandations aux ministres fédéraux et territoriaux responsables de la gestion de la faune, ainsi qu'au CERE, au BERE et aux autres organismes compétents, sur les questions liées à la gestion de la faune dans la région de l'Arctique de l'Ouest (qui constitue toute la région désignée par le règlement de la revendication, à l'exception du territoire du Yukon); à élaborer des plans de protection et de gestion de la faune pour la région de l'Arctique de l'Ouest; enfin, à proposer des limites de prises pour l'exploitation de la faune. Le Conseil se compose d'un(e) président(e), de trois Inuvialuit, d'une personne désignée par le ministre de l'Environnement et de deux personnes désignées par le G. T. N. - O. Le(la) président(e) est nommé(e) par le G. T. N. - O., avec l'assentiment du Canada et des Inuvialuit.

En 1990-1991, le CCGF-T. N. - O. a tenu quatre réunions et une conférence téléphonique de même que des ateliers sur la gestion du caribou de Peary et du boeuf musqué. Le président du conseil a assisté aux réunions ordinaires du CGG et du Secrétariat mixte de même qu'à un certain nombre de conférences et d'ateliers sur la faune.

On a amorcé en 1990-1991 la mise en oeuvre du *Plan de conservation Paulatuk* achevé l'année précédente.

On a aussi commencé l'élaboration du deuxième plan communautaire pour Tuktoyaktuk. À l'instar du plan Paulatuk, le *Plan de conservation Tuktoyaktuk* propose les grandes lignes d'une approche pratique à la conservation à l'échelle locale; il est établi en coopération avec le CMGP et les ministères gouvernementaux. À la fin de l'exercice financier quatre réunions avaient eu lieu à Tuktoyaktuk et la première ébauche du plan était presque terminée.

Le Conseil a établi des quotas sur la chasse au boeuf musqué de l'île Banks et le caribou de Peary et le CCT de Sachs Harbour a adopté un règlement concernant les quotas sur le caribou. Le CCGF a recommandé au ministre des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest de modifier le Règlement sur la faune pour tenir compte de ces nouveaux quotas et le Ministre a accepté. Deux ateliers sur la chasse au caribou et au boeuf musqué se sont penchés sur l'intensification de l'exploitation de la faune dans la région désignée et on s'est engagé à accroître les communications entre toutes les parties intéressées.

Le Service canadien de la faune et le CCGF-T. N. -O. ont organisé un atelier afin de discuter de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* à venir en modification par le moyen de négociations entre le SCF et les États-Unis. Le SCF a demandé les avis du CCFG-T. N. -O. sur la position du Canada. Le résultat s'est traduit par la publication d'une brochure intitulée *Principles for the Conservation of Migratory Birds in the ISR* (Principes de conservation des oiseaux migrateurs dans la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit) qui expose les préoccupations du Conseil au sujet des modifications. On a aussi achevé les travaux concernant l'apport du Conseil aux modifications à la *Loi sur la faune du Canada* (G. T. N. - O.) pour tenir compte des dispositions de la CDI.

Parmi les autres activités de 1990-1991, citons un colloque sur la gestion conjointe des ressources renouvelables dans la région désignée, organisé à Calgary par le CCGF-T. N. - O. , le CCGF-v. n. et le CMGP de concert avec le CGG. Grâce au colloque, le milieu universitaire et le monde des affaires ont été à même de mieux comprendre les résultats de la gestion conjointe dans la région désignée par le règlement de la revendication.

Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP)

Établi en 1985, le CMGP est devenu complètement opérationnel en 1987. Le Comité aide le ministre des Pêches et des Océans (MPO) à gérer les pêcheries et fournit des conseils sur toutes questions concernant les pêcheries inuvialuit ou celles dans la région visée par le règlement de la revendication.

Durant sa cinquième année de fonctionnement, le CMGP a collaboré étroitement avec les organismes gouvernementaux et les groupes d'usagers de ressources renouvelables à des activités et programmes variés. Conformément au régime de gestion coopérative en vigueur dans la RRI, ces activités se sont poursuivies en consultation avec les comités de chasseurs et trappeurs (CCT), le Conseil de gestion du gibier (CGG), le MPO et les autres organismes gouvernementaux.

Parmi les activités du CMGP en 1990-1991 notons : cinq réunions ordinaires et quatre téléconférences; la présence à plusieurs réunions régionales et nationales; des ateliers et conférences; un examen des modifications proposées au règlement, et la participation à la préparation de plans de gestion des espèces.

Le CMGP a en outre autorisé et parrainé un certain nombre de projets précis de recherche et de contrôle, conçus pour fournir les données biologiques en vue de bien gérer les pêcheries dans la RRI. Comme par le passé, le CMPG a administré directement deux de ces projets; des surveillants et travailleurs inuvialuit les ont réalisés. D'autre part, des scientifiques et des biologistes du MPO, des experts-conseils du secteur privé et les CCT ont réalisé 13 projets avec l'aide technique et logistique du CMPG et du bureau régional du MPO. En 1990, à la suite de discussions avec les collectivités lors des réunions ordinaires du CCT, s'est effectué le choix des projets et objectifs prioritaires.

Le CGG et chacun des comités mentionnés précédemment publient un rapport annuel.

Pour plus de renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Le Secrétariat mixte
Boîte postale 2120
INUVIK (T. N. -O.)
X0E 0T0

Comité consultatif de la gestion de la faune - versant nord (CCGF-v. n.)

Créé aux termes de la CDI, le CCGF-v. n. visait à faciliter la coordination de la recherche sur la faune, sur ses habitats et sur les programmes de conservation du versant nord du Yukon. Le Conseil se compose du(de la) président(e), de deux Inuvialuit, d'une personne désignée par le ministre de l'Environnement et d'une autre désignée par le gouvernement du Yukon. Le(la) président(e) est

nommé(e) par le gouvernement du Yukon, avec l'assentiment du Canada et des Inuvialuit.

En 1990-1991, le Conseil a tenu trois réunions régulières à Dawson, Inuvik et Whitehorse. Il a aussi rencontré le CMGP et le Conseil de la gestion de la harde de caribous de la Porcupine pour établir avec eux des modalités de travail en collaboration et discuter de questions de conservation. Le Conseil a également participé à plusieurs conférences, y compris la Conférence sur la faune en Amérique du Nord qui a eu lieu à Edmonton en mars. La deuxième Conférence annuelle sur le versant nord du Yukon a eu lieu à Dawson au début de mai. Le Conseil a aidé le gouvernement du Yukon dans la planification de cette conférence et tous les membres y ont participé. En juin, le Conseil est intervenu aux audiences publiques du BERE et a fait état de ses préoccupations concernant les risques d'éruption au cours des opérations de forage pétrolier.

Le Conseil a continué, durant l'année, à travailler à des projets de recherche sur le versant nord, de concert avec le ministère des Ressources renouvelables au Yukon et le SCF. On a achevé des études sur la dynamique des populations de loups, d'orignaux et de renards arctiques et tenu des réunions avec le CCT d'Aklavik pour déterminer les besoins futurs en matière de recherche. Le Conseil a également participé à l'examen des révisions proposées au Protocole international au sujet des oiseaux migrateurs et collaboré avec les promoteurs touristiques pour assurer la conservation de la faune.

Le Conseil a révisé le Plan de gestion du parc territorial de l'île Herschel qui a été approuvé par le ministre des Ressources renouvelables du Yukon au début de 1991. Il a également entrepris des travaux, de concert avec le SCP, en vue d'élaborer un plan de gestion du Parc national du Nord du Yukon.

Parmi les principales réalisations du Conseil on relève l'élaboration d'un plan de gestion et de conservation de la faune pour le versant nord. L'ébauche du plan s'est établie en consultation avec les groupes d'utilisateurs, les organismes de cogestion et le gouvernement. On a aussi, dans le contexte de la conservation et de la gestion de la faune, créé un poste de stagiaire inuvialuit dans le Parc national du Nord du Yukon, en collaboration avec le CCT d'Aklavik et le SCP.

Pour plus de renseignements sur le CCGF-v. n., veuillez écrire à l'adresse suivante :

Comité consultatif de la gestion
de la faune - versant nord
Boîte postale 5928
Whitehorse (Yukon)
Y1A 5L6

G. Autres organismes établis en vertu de la CDI

Conseil consultatif de la recherche (CCR)

La CDI prévoit la création d'un organisme central de coordination de la recherche sur la faune dans la région désignée, qui sera connu sous le nom de Conseil consultatif de la recherche (CCR). Ce conseil se composera de tous ceux qui s'occupent de recherche dans la région visée et qui désirent participer à ces travaux; il sera dirigé par un comité directeur composé de représentants des divers ministères des gouvernements fédéral et territoriaux, des Inuvialuit, ainsi que d'un représentant de l'industrie et d'un autre de l'Association des universités canadiennes. Jusqu'à présent, ni les Inuvialuit, ni le G. T. N. -O. , ni le gouvernement fédéral n'ont accordé une priorité au CCR. En conséquence, on ne prévoit aucune mesure pour l'activer dans l'immédiat. La situation sera réévaluée périodiquement

Commission d'arbitrage

La Convention définitive des Inuvialuit (CDI) a prévu la création d'une Commission d'arbitrage composée de 11 membres; il s'agit d'un organisme quasi-judiciaire ayant compétence pour arbitrer ou trancher tout différend survenant entre les Inuvialuit et l'industrie ou le Canada au sujet du sens, de l'interprétation, de l'application ou de la mise en oeuvre de la Convention. La Commission a également compétence pour arbitrer des litiges éventuels en matière d'inscription à l'occasion de la publication de la liste officielle des bénéficiaires.

La Commission a le pouvoir d'assigner des témoins ou de rendre une sentence arbitrale exécutoire, tout comme un juge ou une ordonnance d'un tribunal. Le Canada doit nommer cinq des onze membres de la Commission, à savoir le(la) président(e), le(la) vice-président(e) et trois membres. Le gouvernement fédéral, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Yukon désignent chacun l'un de ces trois membres. La nomination du(de la) président(e) et du(de la) vice-président(e) doit être agréée par les Inuvialuit et l'industrie. Parmi les six autres membres de la

Commission, trois sont nommés par les Inuvialuit et trois par l'industrie.

La première réunion de la Commission d'arbitrage a eu lieu en octobre 1989 à Inuvik. Comme il s'agit d'un organisme qui ne fait que "réagir", elle a décidé de ne pas créer de Secrétariat permanent, sauf si elle reçoit un grand nombre de demandes d'arbitrage.

La Commission a été saisie, au cours de l'année, d'une demande d'arbitrage, déposée par la Société régionale inuvialuit au sujet de la représentation des Inuvialuit au sein des organismes de planification de l'utilisation des terres au Yukon. Cependant, la demande a été retirée en mars par suite de l'annulation par le MAINC de plusieurs programmes de planification d'utilisation des terres y compris celui du Nord du Yukon.

H. Mesures économiques

L'article 16 de la CDI porte sur le développement économique dans la région visée. Les grands objectifs exposés dans cet article consistent à encourager la participation pleine et entière des Inuvialuit à l'économie du Nord canadien et l'intégration des Inuvialuit à la société canadienne, au moyen de leur accession à un niveau adéquat d'autosuffisance économique et de la création d'assises économiques solides.

Afin d 'accroître les débouchés commerciaux pour les Inuvialuit, la Convention prévoyait, au moment de son entrée en vigueur, la création d'un Fonds de promotion économique de 10 millions de dollars. Ce fonds a aidé les Inuvialuit à participer plus directement à l'économie locale de l'Arctique de l'Ouest et à effectuer des investissements à long terme, qui constitueront une base solide pour leur développement futur.

Le gouvernement fédéral a également convenu d'accorder un financement de mise en oeuvre échelonné sur six ans, à compter de l'année 1988-1989, sous forme d'une contribution au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. La Société inuvialuit de développement consacrera ces fonds à l'embauche du personnel nécessaire pour orienter le développement économique vers les secteurs de la petite entreprise et des ressources humaines.

En outre, la SRI, le MAINC et le ministère du Tourisme et du Développement économique du G. T. N. - O. ont convenu de créer un Comité directeur des mesures économiques, chargé de veiller à l'application de l'article 16, pour faire en sorte que tout soit mis en oeuvre afin de réaliser les objectifs économiques de la Convention. Ce comité n'a pas siégé au cours de l'exercice 1990-1991. Néanmoins, pendant l'année, les gouvernements fédéral et territoriaux ont consulté les Inuvialuit au cours de la planification et de la négociation d'une série de nouvelles Ententes Canada-T. N. - O. de développement économique d'une durée de cinq ans (1991-1996). Pour faire suite aux suggestions des Inuvialuit, le gouvernement fédéral a négocié des dispositions au sein de ces ententes visant à donner aux représentants du secteur privé plein droit de vote aux comités de gestion qui fonctionnent par consensus. Compte tenu des capacités des Inuvialuit et de leur intérêt à l'égard d'un certain nombre d'initiatives sectorielles dont le financement est prévu au terme de ces ententes, on peut s'attendre à ce que le secteur privé demande à certains représentants du monde des affaires inuvialuit de se joindre aux représentants des gouvernements fédéral et territoriaux dans les décisions relatives au financement des projets.

Annexe I

Tableau nº 1
Budget de la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit
Exercice financier 1990-1991

	Budget alloué	Dépenses totales
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	752 040 $	676 177 $
Ministère de l'Environnement	728 200 $	728 200 $
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources	1 100 000 $	1 110 000 $
Ministère des Pêches et des Océans	628 900 $	642 481 $
Gouvernement du Yukon	963 960 $	958 237 $
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	2 937 980 $	2 591 961 $
Total	**7 111 080 $**	**6 697 056 $**

Tableau nº 2
Fonds réservés par le Conseil du Trésor
Exercice financier 1990-1991

Tâche n° 10E Audiences publiques du BERE	543 270 $	0
Tâche n° 16E Conseil consultatif de la recherche	31 460 $	0
Total	**574,730$**	**0**

Annexe II

Tableau 1
Budget de la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit
Exercice financier 1990-1991

Pour les 10 premières années de la Convention (qui prend fin au moment de l'exercice 1993-1994), le Canada s'est engagé à accorder 66,154 millions de dollars aux tâches de mise en oeuvre, tant ponctuelles que continues. Un montant de 5,85 millions de dollars, qui sera consacré pour l'exercice 1994-1995 à des tâches courantes, sera rajusté dans les années à venir en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Le budget de 1990-1991 tenait compte de 28 tâches de mise en oeuvre dont il avait déjà été convenu (voir ci-dessous les budgets affectés aux organismes responsables et les dépenses réelles pour chaque tâche). Une dépense marquée d'un zéro signale que l'activité a subi un retard imprévu à l'origine, ou qu'il s'agit d'un projet unique non encore achevé. Si les dépenses dépassent l'affectation budgétaire, il s'agit d'une activité accélérée. Des fonds ont été réaffectés en provenance d'autres domaines de moindre activité. Les autres écarts entre affectations budgétaires et dépenses réelles sont attribuables à un rythme d'activité plus lent que prévu. Des rajustements ont été apportés en conséquence aux affectations budgétaires pour les années à venir.

N° de tâche et description	Affectation budgétaire		Dépenses
(1) Processus d'approbation	MAINC	0	0 (1)
(2) Admissibilité et inscript.	MAINC	0	0 (1)
(3) Examen de la législation	G. T. N. -O.	0	0 (1)
(4) Administration des titres de propriété des Inuvialuit	MAINC	7 900	620
(5) Arpentage	EMR	1 100 000	1 100 000
(6) Administration des terres des Inuvialuit	G. T. N. -O.	31 370	31 000
(7) Stocks de sable et gravier	MAINC	56 000	55 000
(8) Redevances - sable et grav.	G. T. N. -O.	218 000	104 194
(9) CERE	MAINC	36 760	50 088
	G. T. N. -O.	4 170	5 890
	YUKON	19 800	11 988
		60 730	67 966
*(10) BERE	MAINC	189 120	367 342
	G. T. N. -O.	10 310	0
	YUKON	30 000	23 999
		229 430	391 341
(11) Conférence-versant nord	YUKON	51 880	53 609
(12) CCGF-v. n.	YUKON	100 880	101 000
(1) Tâche unique menée à terme	ME	47 600	47 600
		148 480	148 600

* Comprend les dépenses de 289 774 $ sur les audiences publiques du BERE.

Tableau 1
Budget de la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit
Exercice financier 1990-1991

No de tâche et description	Affectation budgétaire		Dépenses
(13) CCGF-T. N. -O.	G. T. N. -O.	91 030	83 071
	ME	51 600	51 600
		142 630	134 671
(14) CMGP	MPO	165 550	215 260
(15) Réglementation - pêche	MPO	43 260	15 408
(17) Conseil de gestion du gibier	G. T. N. -O.	318 670	343 307
(18) CCT	G. T. N. -O.	248 030	234 959
(19) Programmes de gestion de la faune	ME	109 000	109 000
	MPO	420 090	411 813
	G. T. N. -O.	1 023 300	1 023 300
	YUKON	16 800	81 928
		1 569 190	1 626 041
(20) Secrétariat mixte	MAINC	107 540	166 792
	G. T. N. -O.	641 500	606 043
		749 040	772 835
(21) Secrétariat du CCGF-v. n.	YUKON	126 850	94 651
(22) Commission d'arbitrage	MAINC	279 110	3 468
	YUKON	10 650	0
	G. T. N. -O.	13 630	0
		303 390	3 468
(23) Conférence sur la planification économique		0	0[1]
(24) Mesures économiques	G. T. N. -O.	171 880	160 197
(25) Parc de l'île Herschel	YUKON	607 100	591 062
(26) Parc du nord du Yukon	ME	520 000	520 000
(27) Secrétariat de la misse en oeuvre (SMCDI)	MAINC	75 610	32 867
(28) Fonds de mise en oeuvre	MAINC	0	0
* Participation inuvialuit	G. T. N. -O.	166 090	0
Total		**7 111 080 $**	**6 697 056 $**

(1) Tâche unique menée à terme

(E) Réserve du Conseil du Trésor

* Les affectations du Conseil du Trésor sont gelées en attendant que soit apportée une modification à la CDI.

Tableau nº 2
Fonds réservés par le Conseil du Trésor
Exercice financier 1990-1991

Tâche		
5(E) Arpentage	0	0
10(E) Audiences publiques du BERE	473 530	0
10(E)* Participation des Inuvialuit	69 740	0
16 (E) Conseil consultatif de la recherche	31 460	0
Somme globale	**7 685 810 $**	**6 697 056 $**

Les dépenses de l'exercice 1991-1992 font remonté les remonté les coûtes cumulatives de la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit au 31 mars 1991 à un total de 37 220 311 $.

(1) Tâche unique menée à terme

*Les affectations du Conseil du Trésor sont gelées en attendant que soit apportée une modification à la CDI.

Annexe III

Indemnité financière
Calendrier de paiements de transfert de capitaux

L'Annexe N de la Convention définitive des Inuvialuit prévoit que les paiements de transfert de capitaux aux Inuvialuit seront effectués selon le calendrier qui suit:

1984	12 000 000 $
1985	1 000 000 $
1986	1 000 000 $
1987	1 000 000 $
1988	5 000 000 $
1989	5 000 000 $
1990	5 000 000 $
1991	5 000 000 $
1992	5 000 000 $
1993	20 000 000 $
1994	20 000 000 $
1995	20 000 000 $
1996	20 000 000 $
1997	32 000 000 $
Total	**152 000 000 $**

Tous les transferts ont été effectués selon ce calendrier, ce qui porte l'indemnité financière versée par le Canada jusqu'au 31 mars 1991 à un total de 35 000 000 $.

Annexe IV

Liste des sigles

BERE	Bureau d'examen des répercussions environnementales
CCGF-T. N. -0	Conseil consultatif de la gestion de la faune - Territoires du Nord-Ouest
CCGF	-v. n. Conseil consultatif de la gestion de la faune - versant nord
CCM	Comité de coordination de la mise en oeuvre
CCR	Conseil consultatif de la recherche
CCT	Comité de chasseurs et de trappeurs
CDI	Convention définitive des Inuvialuit
CERE	Comité d'étude des répercussions environnementales
CGG	Conseil de gestion du gibier
CMGP	Comité mixte de gestion de la pêche
EMR	Énergie, Mines et Ressources
G. T. N. O.	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
GTY	Gouvernement du territoire du Yukon
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
ME	Ministère de l'Environnement
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
PAN	Programme des affaires du Nord (MAINC)
SCF	Service canadien de la faune (ME)
SMCDI	Secrétariat de la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest (MAINC)
SID	Société inuvialuit de développement
SIGF	Société inuvialuit de gestion foncière
SIP	Société inuvialuit de placement
SRI	Société régionale inuvialuit

Annexe V

Région visée par le règlement

Limite originale ———
Limite rajustée - - - - - - - -

Annexe VI
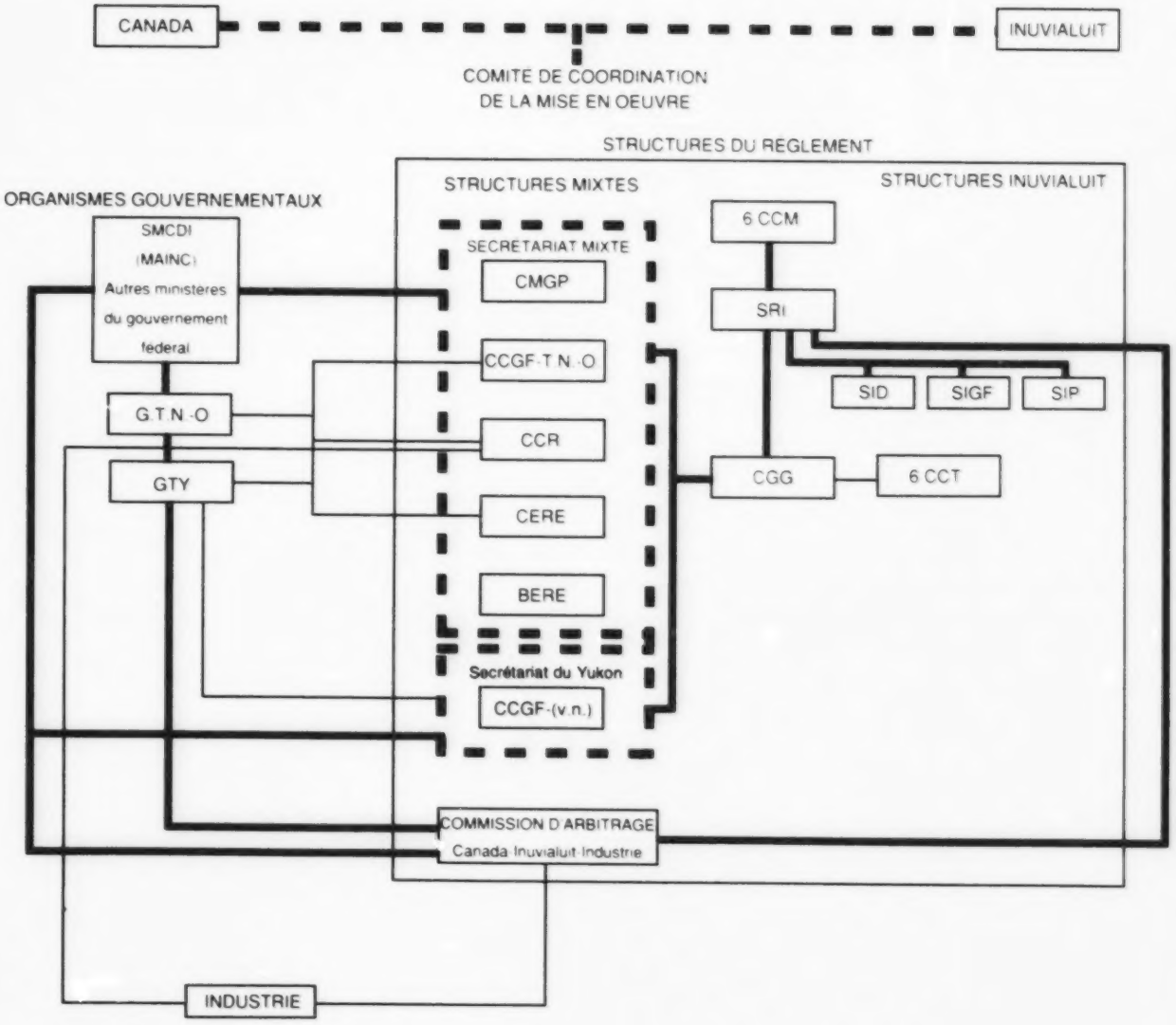
Relations entre les organismes gouvernementaux les structures de la mise en oeuvre et les structures du règlement